

VERSION N°2 : Mise à jour suite au dépôt de la DDAE n° AIOT
0100057891 le 21/10/2024 et à la demande de pièces complémentaires

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Parc éolien du Blanc Plateau

Communes d'Hangest-sur-Somme et Soues | Département de la Somme | Région Hauts-de-France

**Mai
2026**



Les auteurs du dossier de demande d'Autorisation Environnementale sont :

Energieteam		Maxime COMBAUD Chargé d'études	13 rue de la Loire 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire Tél : 06 51 49 21 56 maxime.combaud@energieteam.fr	Coordination, expertise technique et réalisation des photomontages
ATER Environnement		Guillaume COMMERE / Bryan DAVY Emmanuel BOLLÉ Responsables de projets énergies renouvelables	38 rue de la Croix Blanche 60680 GRANDFRESNOY Tél : 03 60 40 67 16 guillaume.commere@ater-environnement.fr	Rédaction de l'étude d'impact, évaluation environnementale
		Pierre DUHAMEL Responsable de projets paysage – Ingénieur paysagiste	7 rue Charles Perrault 44400 REZÉ Tél : 02 85 52 95 27 pierre.duhamel@ater-environnement.fr	Rédacteur de l'étude d'expertise paysagère
Planète verte (EQS)	 PLANETE VERTE INGENIERIE ENVIRONNEMENTALE	Jérémy Delafolie Coordinateur Chargé d'étude écologue	6 bis rue des Zentes 80710 QUEVAUVILLERS Tél : 03 22 90 33 98 Courriel : contact.pvq@planete-verte.tech Web : www.allianceverte.com	Rédacteur de l'étude d'expertise écologique
Ecological consultancy		Natalie Weber Oliver Behr	Dr.-Mack. -Str. 37b D - 90762 Fürth Germany	Chargé des écoutes sur mat pour les chiroptère
Alise Environnement		Mathieu BUTELET Chargé d'étude « Eaux et milieux aquatiques »	-	Rédacteur de l'étude d'expertise hydraulique
VENATECH		Alexia PORTIER Kamal BOUBKOUR	23, boulevard de l'Europe Centre d'affaires les Nations 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY	Rédacteur de l'étude d'expertise acoustique

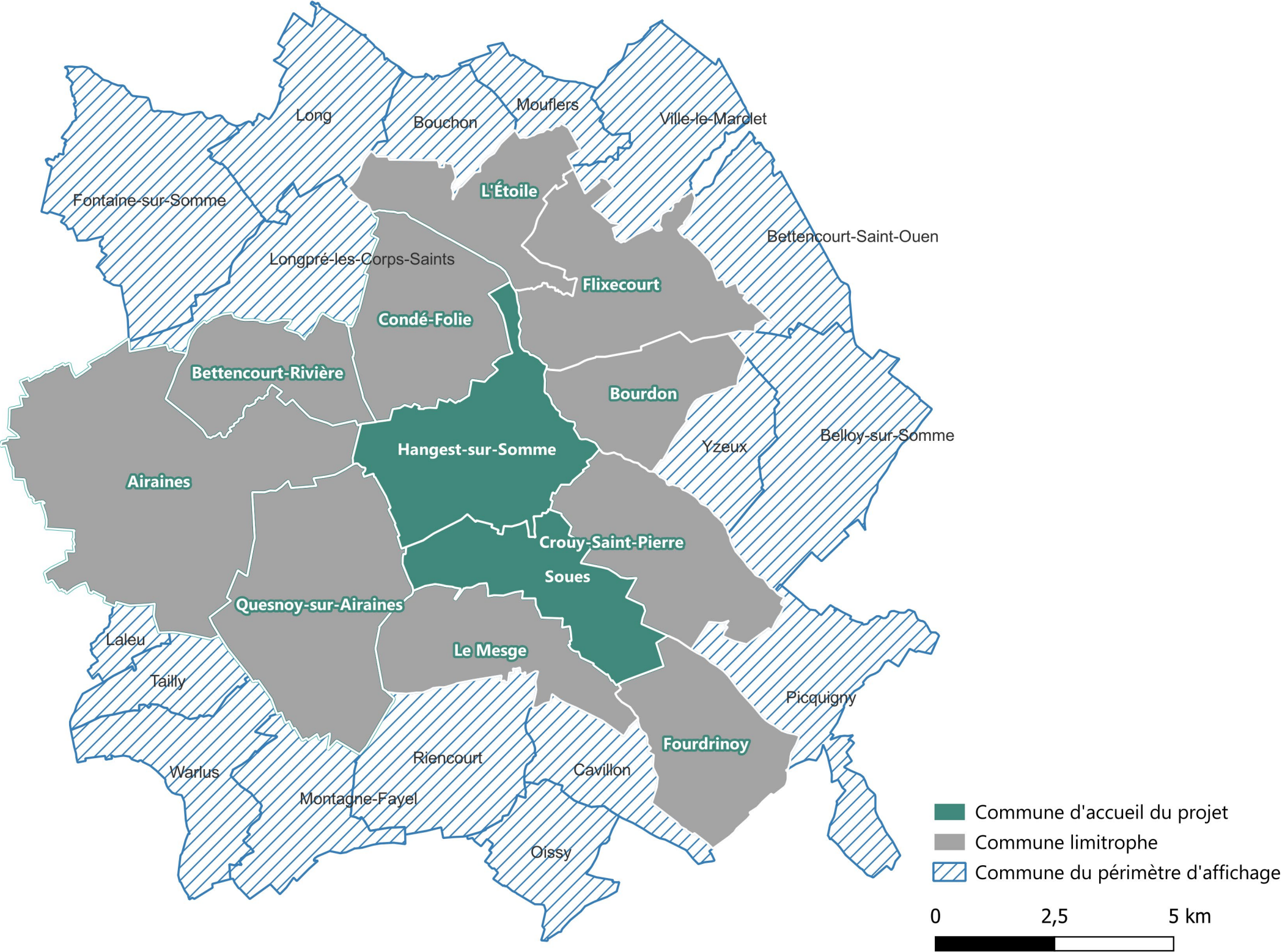
La société ENERGIETEAM, souhaite développer un projet éolien sur les territoires communaux d’Hangest-sur-Somme et Soues, dans le département de la Somme (80) (région Hauts-de-France). Ce projet éolien est soumis à Autorisation environnementale. Le dossier à constituer dans le cadre de cette procédure administrative se compose notamment des documents suivants :

- Description de la demande
- Plans réglementaires
- Note de présentation non technique du projet
- **Résumé non technique de l’étude d’impact**
- Etude d’impact
- Annexes de l’étude d’impact
- Résumé non technique de l’étude de dangers
- Etude de dangers

Le présent document correspond au résumé non technique de l’étude d’impact du projet éolien du Blanc Plateau. Il a pour objectif de **résumer les différentes parties de cette étude de façon claire et concise**. C’est un document illustré, à caractère pédagogique et séparé de l’étude d’impact. Il permet d’en faciliter la prise de connaissance par le public, d’en saisir les enjeux et de juger de sa qualité. En cas d’incompréhension ou de volonté d’approfondissement, le recours à l’étude d’impact est toujours possible.

L’article L.181-28-2 du Code de l’environnement créé par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d’accélération et de simplification de l’action publique dispose que le résumé non technique de l’étude d’impact est fourni aux maires des communes concernées et des communes limitrophes au moins un mois avant le dépôt de la demande d’autorisation environnementale.

Remarque : Dans le cadre de l’instruction de la présente demande d’autorisation, les services de l’armée de l’air ont émis un avis défavorable sur une des cinq éoliennes composant le projet initial, à savoir l’éolienne E1, qui est alors retirée du dossier. Le projet est désormais composé de 4 éoliennes, étiquetées de la façon suivante : E2, E3, E4 et E5. En effet, pour faciliter la poursuite de l’instruction, il est préférable de conserver cette numérotation. De plus, toute modification du dossier, intervenue dans le cadre de la réponse à la demande de compléments, sera présenté en bleu dans l’ensemble du document.



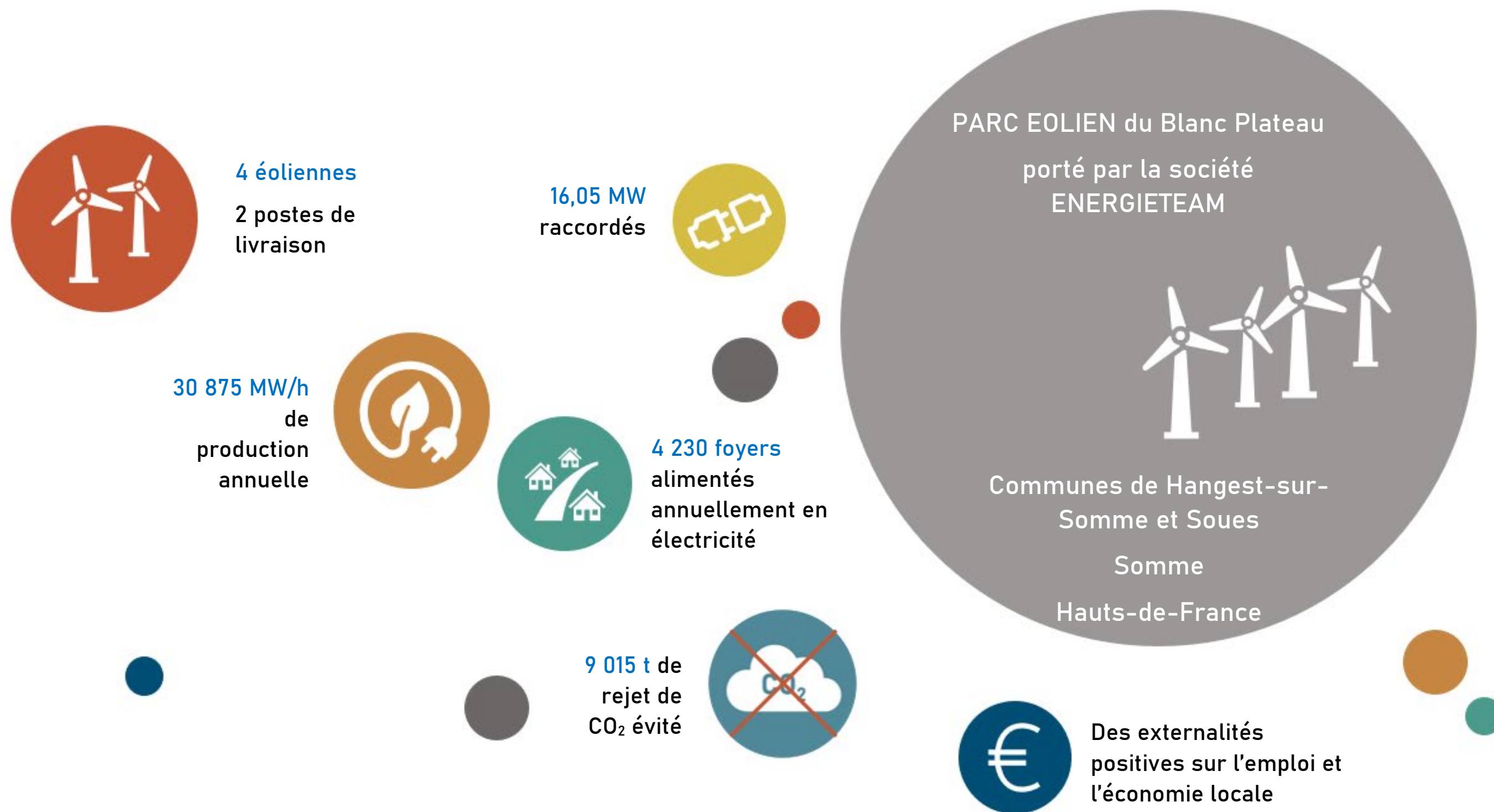
Carte 1 : Communes concernées par la consultation du résumé non technique du projet du Blanc Plateau préalablement au dépôt de l'Autorisation Environnementale

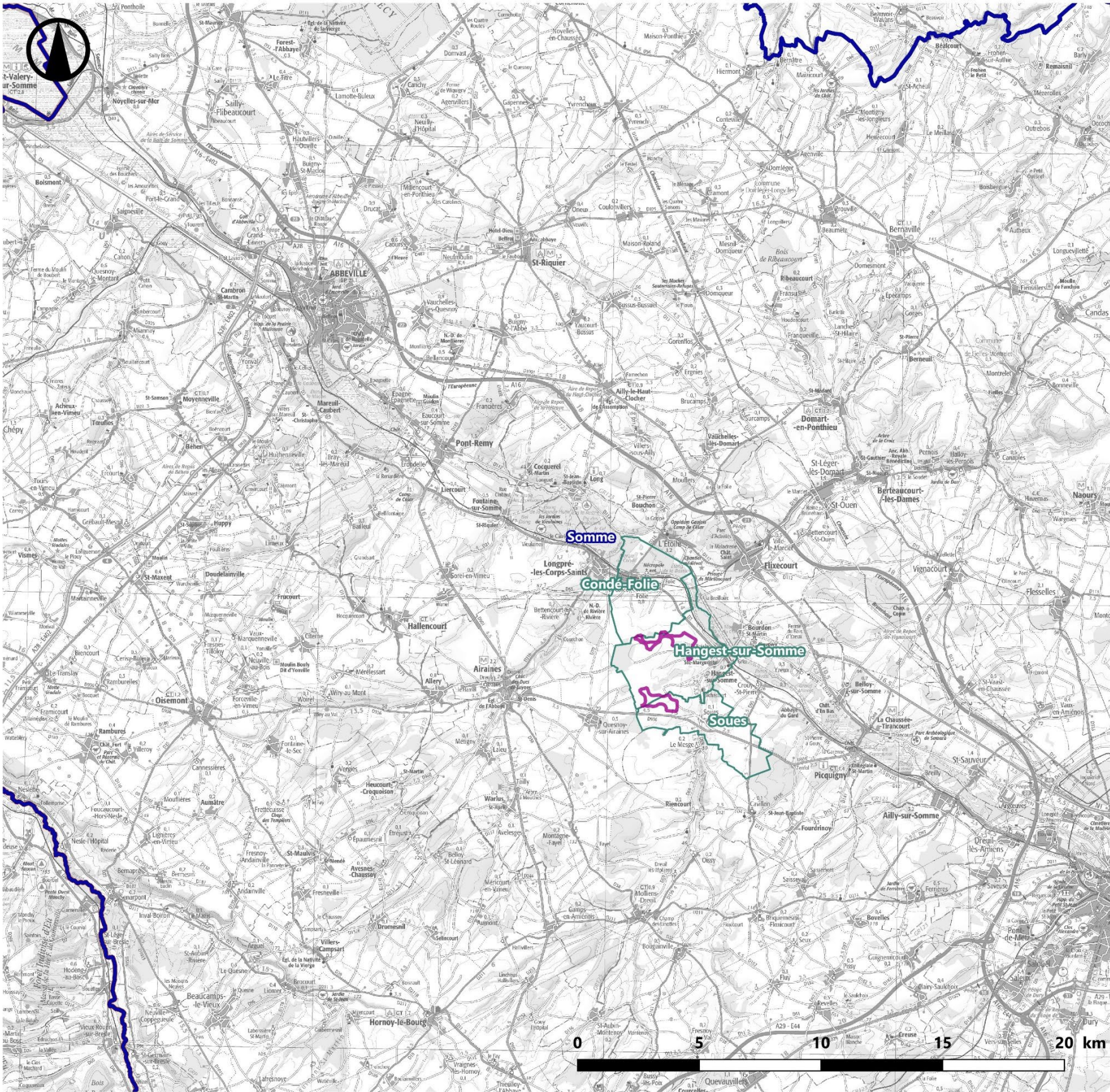
SOMMAIRE

1.	Le projet éolien du Blanc Plateau en quelques chiffres	6	11.1.	Liste des figures	67
2.	Contexte introductif : Le développement de l’éolien	8	11.2.	Liste des tableaux.....	67
2.1.	Les principales étapes d’un projet éolien	9	11.3.	Liste des cartes.....	67
2.1.1.	Identification de la zone d’implantation potentielle.....	9			
2.1.2.	Détermination de l’implantation et du modèle d’éolienne	9			
2.1.3.	La demande d’autorisation environnementale	9			
2.1.4.	Construction et mise en service du parc.....	10			
2.1.5.	Exploitation du parc éolien	10			
2.1.6.	Fin de vie d’un parc éolien.....	10			
2.2.	Définitions	11			
2.2.1.	Enjeux	11			
2.2.2.	Sensibilité.....	11			
2.2.3.	Impacts	11			
2.2.4.	Mesures	12			
3.	Présentation du projet.....	13			
3.1.	Contexte énergétique du projet.....	14			
3.2.	Présentation du maitre d’ouvrage.....	15			
3.2.1.	Ferme Eolienne du Blanc Plateau	15			
3.2.2.	EnergieTEAM : Exploitant indépendant d’électricité	15			
3.2.3.	L’exploitation de parcs éoliens par Energie TEAM Exploitation.....	15			
3.3.	Choix du site d’implantation.....	16			
3.4.	Historique et concertation	16			
3.5.	Définition des aires d’étude	17			
3.6.	Définition des variantes.....	19			
3.7.	Caractéristiques techniques du parc éolien de Du Blanc Plateau.....	27			
4.	Analyse du milieu physique	29			
5.	Analyse du milieu paysager.....	33			
6.	Analyse du milieu naturel	45			
7.	Analyse du milieu humain.....	53			
8.	Impacts cumulés	59			
9.	Evolution de l’environnement avec et sans mise en œuvre du projet.....	61			
10.	Conclusion	64			
11.	Table des illustrations	66			

1. LE PROJET EOLIEN DU BLANC PLATEAU EN QUELQUES CHIFFRES

6



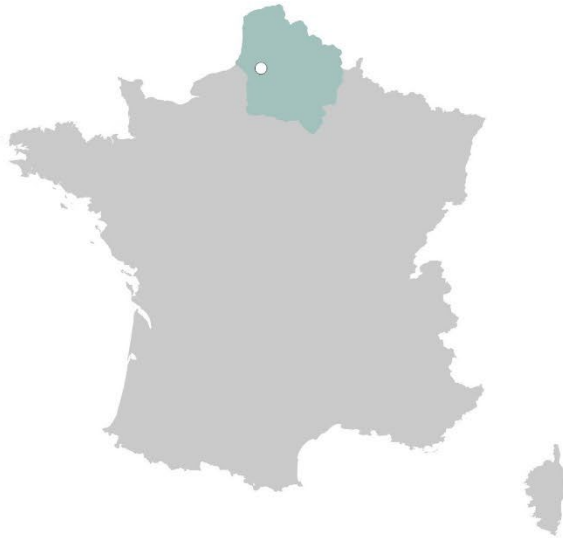
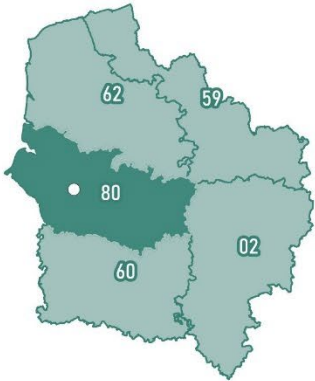


Localisation géographique



Novembre 2022

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites



Légende

- Projet éolien du Blanc Plateau**

 - Zone d'implantation potentielle
 - Localisation du projet
- Limites territoriales**

 - Commune
 - Départementale

Carte 2 : Localisation du projet

2. CONTEXTE INTRODUCTIF : LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN



2.1. LES PRINCIPALES ETAPES D'UN PROJET EOLIEN

2.1.1. Identification de la zone d'implantation potentielle

Dans le cadre du développement d'un projet éolien, le porteur de projet commence par rechercher un site susceptible d'accueillir les éoliennes : la **zone d'implantation potentielle (ZIP)**. Pour cela, il doit :

-  **Identifier des zones favorables au projet** : Le porteur de projet effectue une première analyse des secteurs propices au développement éolien, au travers de documents de référence et/ou de mesures in situ ;
-  **Etudier les contraintes et le potentiel de vent** : Il s'agit d'étudier sur site le potentiel de vent et de se renseigner sur les principales contraintes de la zone identifiée (contraintes réglementaires, techniques, environnementales, paysagères, patrimoniales, servitudes ...). Ainsi, les terrains les moins propices sont éliminés ;
-  **Prendre contact avec les partenaires locaux** : Une fois les terrains identifiés, le porteur de projet organise une **rencontre avec les élus** de la ou des commune(s) concernée(s) afin de leur présenter la démarche et le projet. En parallèle, il mène des rencontres avec les propriétaires des terrains identifiés. Si les différents acteurs se montrent favorables au projet, celui-ci peut être poursuivi.

2.1.2. Détermination de l'implantation et du modèle d'éolienne

Suite à la validation de la **zone d'implantation potentielle**, le porteur de projet peut définir précisément où localiser les éoliennes (on parle d'implantation) afin que le projet s'intègre au mieux dans l'environnement qui l'entoure. Il s'agit donc de préciser certaines informations et de poursuivre les démarches initiées :

-  **La mesure et l'analyse précise du vent** (grâce à l'installation d'un mât de mesure dans la zone envisagée) ;
-  **La réalisation d'études d'expertises** : Le porteur de projet fait appel à des bureaux d'études spécialisés pour analyser le territoire d'un point de vue environnemental, paysager, écologique, acoustique et humain. Ces expertises lui permettent d'affiner sa connaissance du territoire et donc l'implantation ;
-  **La signature des promesses de bail** : Les propriétaires et, s'il y en a, les exploitants, doivent accepter de louer une partie de leurs terres. Lorsqu'un accord est trouvé, une promesse de bail est signée ;
-  **La concertation** : A ce stade du projet, le dialogue est essentiel avec les riverains du projet. Des réunions d'information peuvent alors être organisées ;
-  **L'élaboration du volet technique et financier** : Pour réaliser son projet, le porteur de projet doit s'assurer de sa faisabilité technique et financière.

A ce stade le porteur de projet est à même de **choisir le modèle d'éolienne le plus adapté** à son projet et **le lieu exact d'implantation** de celles-ci. Il dispose alors de toutes les informations nécessaires à la réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale.

2.1.3. La demande d'autorisation environnementale

Avant de pouvoir construire un parc éolien, le porteur de projet doit au préalable obtenir une autorisation émanant de l'administration.

En effet, les parcs éoliens, en tant qu'exploitations industrielles, font partie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), c'est-à-dire des installations susceptibles de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. Aussi, les parcs éoliens sont soumis à la réglementation ICPE, inscrite dans le Code de l'Environnement. Pour être instruit, un dossier d'autorisation environnementale doit être déposé **auprès de l'Administration**. **Ce dossier doit comprendre les éléments suivants :**

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**La description de la demande**
Présente le projet, le demandeur, ses capacités techniques et financières...

**La note de présentation non technique**
Présente le projet de manière synthétique.

**Les plans réglementaires**
Présentent visuellement le projet (éoliennes et aménagements annexes notamment).

**L'étude d'impact et son résumé non technique**
Evalue les conséquences que peut entraîner le fonctionnement des installations sur l'environnement.

**L'étude de dangers et son résumé non technique**
Rend compte de l'examen mené par le porteur de projet pour évaluer, prévenir et réduire les risques du projet sur les personnes.

**D'éventuelles demandes connexes**
Toutes les autres demandes d'autorisation au titre du Code de l'environnement peuvent être groupées avec la présente demande au titre de la réglementation des ICPE (défrichement, loi sur l'eau, etc.).

Focus sur les éléments de l'étude d'impact :

1 **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**
Identification des enjeux et sensibilités territoriaux aux alentours du projet.

2 **VARIANTES**
Présentation des différents scénarios envisagés pour l'implantation des éoliennes et **analyse des incidences prévisibles de ceux-ci sur le territoire.**

3 **IMPLANTATION RETENUE POUR LE PROJET**
Présentation du scénario retenu et justification au regard des enjeux et sensibilités identifiés.

4 **IMPACTS DU PROJET**
Analyse de tous les impacts du projet sur l'environnement.

5 **MESURES A METTRE EN ŒUVRE**
Réponses aux impacts les plus importants par la mise en place de **mesures visant à les éviter, les réduire ou les compenser.**

6 **EFFETS RESIDUELS ET SUIVI**
Evaluation des effets résiduels du projet après application des mesures et élaboration d'un **dispositif de suivi du parc dans le temps**. Des mesures d'accompagnement peuvent également être prises.

Tout au long du projet, des échanges entre le porteur de projet et l'Administration ont généralement lieu et permettent de faciliter la constitution du dossier. Après le dépôt, le dossier est examiné par l'instructeur coordinateur, puis soumis à consultation du public. En fin de procédure, le préfet rend la décision par un arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus du parc éolien. **La durée de la procédure à compter du dépôt est de 9 mois, à minima.**

2.1.4. Construction et mise en service du parc

- Outre les **éoliennes**, également appelées **aérogénérateurs**, un parc éolien se compose :
- De **chemins d'accès et de dessertes** : il s'agit de créer, ou de renforcer des chemins existants, pour permettre l'accès aux éoliennes lors de leur mise en place, mais aussi lors de leur maintenance ;
 - De divers **câbles électriques de raccordement** (au réseau électrique local, à la terre...) ;
 - De **câbles optiques** permettant l'échange d'information au niveau de chaque éolienne ;
 - D'un ou de plusieurs **poste(s) électrique(s) de transformation et de livraison**.

Pour construire un parc éolien, différentes étapes se succèdent :

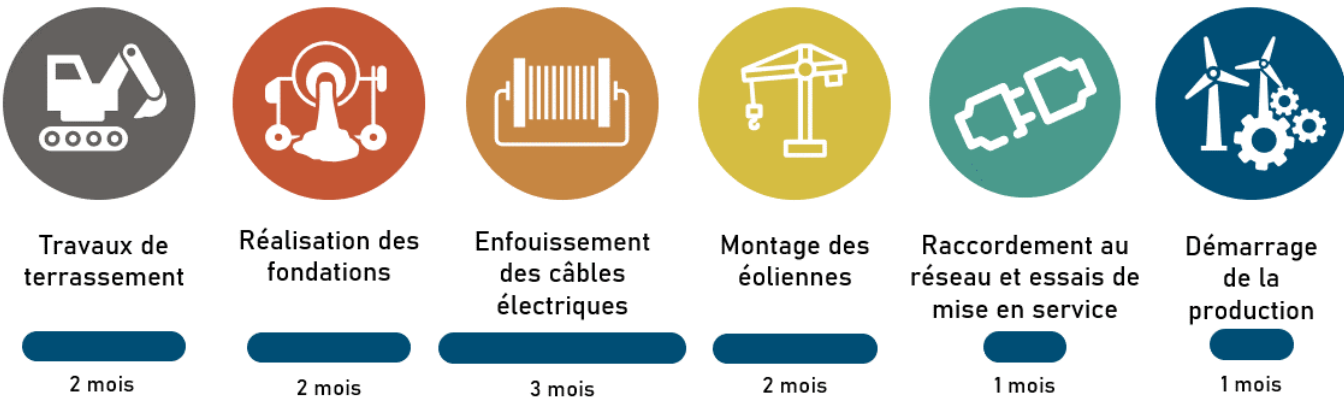


Figure 1 : Durées approximatives et phases de travaux de construction d'un parc éolien

Remarque : Les délais sont donnés à titre indicatif pour un parc de 8 éoliennes environ. Certaines phases peuvent se dérouler en parallèle.

2.1.5. Exploitation du parc éolien

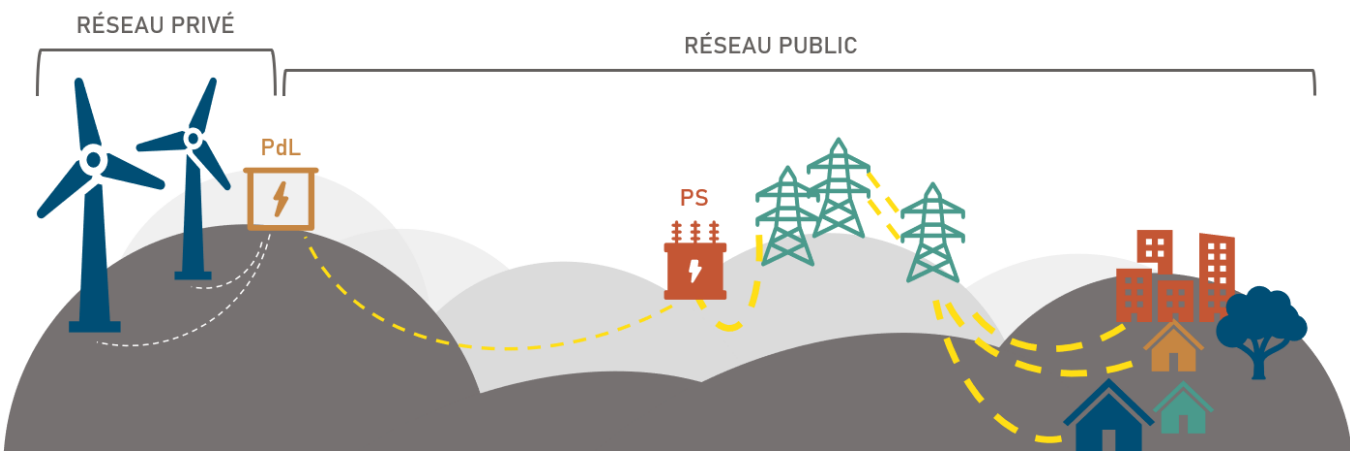


Figure 2 : Raccordement électrique d'un parc éolien (PdL – Poste de livraison | PS – Poste source)

Lorsque les conditions de vent sont atteintes, les éoliennes se mettent en route. L'énergie qu'elles produisent est alors transmise au(x) poste(s) de livraison par le biais des câbles électriques enterrés (on parle de **raccordement inter-éolien**).

Le poste de livraison marque l'interface entre le domaine privé, géré par l'exploitant du parc, et le domaine public, géré par le gestionnaire public de réseau. C'est au niveau de ce poste qu'est réalisé le comptage de la production d'électricité.

Le courant est ensuite acheminé du ou des poste(s) de livraison vers le poste électrique source (on parle de **raccordement externe**). C'est à partir de ce poste source que l'électricité produite par le parc rejoint le réseau électrique de distribution ou de transport, qui permet de délivrer le courant à la population.

La durée d'exploitation d'un parc éolien est d'environ **20 à 25 ans**.

?

CONDITIONS DE VENT ET EOLIEN

Les éoliennes fonctionnent de façon intermittente. En effet, pour démarrer, une éolienne a besoin d'une vitesse de vent minimale, d'environ 10 à 15 km/h. De même, lorsque le vent souffle trop fort (à plus de 90/100 km/h selon les modèles), elles se mettent à l'arrêt pour des raisons de sécurité.

2.1.6. Fin de vie d'un parc éolien

A la fin de vie du parc, deux options sont envisageables :

- Le **renouvellement du parc** existant (ou *repowering*) : Il s'agit de remplacer les éoliennes usagées par de nouvelles éoliennes. Selon l'ampleur des modifications apportées au parc éolien (modification d'implantation, de hauteur, etc.), une nouvelle autorisation administrative peut s'avérer nécessaire ;
- Le **démantèlement du parc** existant : Conformément à la réglementation, les éoliennes ainsi que tous les éléments nécessaires au fonctionnement du parc sont démontés et le terrain est remis en état.

Afin de garantir que ces travaux pourront avoir lieu, des garanties financières sont apportées par le porteur de projet au préfet lors de la mise en service du parc. Ainsi, en cas de faillite de l'exploitant, le préfet pourra utiliser cette garantie afin de payer les frais de démantèlement et de remise en état du site.

2.2. DEFINITIONS

2.2.1. Enjeux

L’analyse de l’état initial d’un projet a pour objectif d’identifier, d’analyser et de hiérarchiser l’ensemble des **enjeux** existants en l’état actuel de la zone d’implantation potentielle et de ses environs, et d’identifier les milieux susceptibles d’être affectés par le projet, en vue d’évaluer les impacts prévisionnels.

L’**enjeu** est ainsi une mesure de la valeur intrinsèque du territoire, vis-à-vis des différentes caractéristiques étudiées. Les niveaux d’enjeux sont définis par rapport à **des critères objectifs et/ou partagés** collectivement tels que la qualité, la quantité, la diversité, la densité, etc. Chaque grand volet traité (milieu physique et humain, paysager et naturel) dispose de ses propres critères de référence pour qualifier les enjeux : *par exemple, la simple présence d’un monument classé au patrimoine mondial de l’UNESCO situé dans l’un des périmètres étudiés peut constituer un enjeu important, indépendamment de la possibilité de présenter des vues ou non sur le projet.*

- La définition des enjeux est une « photographie de l’existant », elle est indépendante de l’idée même d’un projet.

2.2.2. Sensibilité

La notion de **sensibilité**, qui sera parfois exprimée dans ce document, vient compléter l’évaluation des enjeux. Définir un niveau de sensibilité consiste à interpréter l’effet de l’installation d’un parc éolien sur les thématiques étudiées, indépendamment de l’emplacement précis, du nombre d’éoliennes envisagées et des caractéristiques techniques de celles-ci (cf. 2.2.3. Impacts).

Les niveaux de sensibilité sont définis à partir de la **nature du projet** (en l’occurrence, un projet éolien), de **retour d’expérience** des effets génériques de l’éolien et du **risque de perte de tout ou partie de la valeur** du sujet étudié. Chaque grand volet traité (milieu physique et humain, paysager et naturel) dispose de ses propres critères de référence pour qualifier les sensibilités : *par exemple, il est reconnu dans la littérature et par retour d’expérience, que certaines espèces d’oiseaux et de chauves-souris sont plus vulnérables que d’autres au risque de mortalité via des collisions sur les pales des éoliennes.*

- La sensibilité s’exprime indépendamment de la valeur de l’enjeu et qualifie la mutation potentielle générée par un projet éolien quelconque sur le sujet traité.

2.2.3. Impacts

Le choix de la variante d’implantation finale est opéré sur la base des recommandations, des enjeux et des sensibilités du projet définis au stade de l’état initial. Commence alors l’étude véritable des impacts du projet éolien en question sur l’environnement et la santé humaine. L’**impact brut** évalue ainsi les incidences notables que le projet retenu, objet de la demande d’autorisation environnementale, est susceptible d’avoir sur l’environnement vis-à-vis des différentes thématiques étudiées. L’étude des impacts concerne à la fois les phases de **chantier** (construction et démantèlement) et **d’exploitation**.

La qualification des impacts peut être étayée par deux paramètres supplémentaires, lesquels seront déterminés pour chaque impact dans les tableaux de synthèse :

- La **durée** de l’effet :
 - **Temporaire** : effet limité dans le temps, soit parce qu’il disparaît immédiatement après cessation de la cause, soit parce que son intensité s’atténue progressivement jusqu’à disparaître ;
 - **Permanent** : effet qui perdure dans le temps, sans retour possible à l’état initial.
- La **nature** de l’impact :
 - **Directe** : traduit les conséquences immédiates du projet, dans l’espace et dans le temps. Il affecte l’environnement proche du projet ;
 - **Indirecte** : il résulte d’une relation de cause à effet ayant à l’origine un effet direct.

On parlera également d’**impact cumulé** pour désigner le cumul et l’interaction de plusieurs effets directs et indirects générés par un même projet ou par plusieurs projets distincts qui peuvent conduire à des modifications progressives des milieux ou à des changements imprévus.

- L’impact brut traduit les incidences notables de l’ensemble du projet finalisé sur les différentes thématiques.

2.2.4. Mesures

Une fois les impacts estimés, une série de **mesures** doit être proposée pour **Eviter**, **Réduire** voire **Compenser** tous les impacts jugés à un niveau significatif. Les porteurs de projet appliquent ainsi de manière itérative la méthode dite « **ERC** » :

Les **mesures d'évitement**, définies en amont du projet, permettent de prendre en compte les enjeux déterminés lors de l'état initial et d'éviter certains impacts sur le milieu.

Exemple : Si lors des visites sur site réalisées en amont du projet, une espèce protégée de fleur est découverte, la mesure d'évitement consiste à repérer précisément les lieux où cette fleur est présente et à adapter l'implantation des éléments constitutifs du parc éolien afin de n'entraîner aucune destruction de l'espèce.

L'application de **mesures de réduction** permet ensuite de limiter l'importance des impacts non évitables. Les impacts résultants sont dits « **résiduels** ».

Exemple : Il peut arriver qu'en certains points de mesure de bruit, l'évaluation du bruit généré par l'éolienne présente des niveaux dépassant les seuils réglementaires. A ce titre une mesure d'optimisation du fonctionnement du parc est proposée afin de réduire l'émergence sonore à un niveau réglementaire, soit à un impact résiduel non significatif.

Dans certains cas, les impacts ne peuvent être ni évités ni complètement réduits. Des mesures dites de « **compensation** » sont alors mises en place.

Exemple : Si le chantier de construction du parc éolien entraîne la destruction d'un habitat tel qu'un buisson, la création d'un buisson de même type sera proposée à distance des zones de travaux dans un secteur similaire d'un point de vue biologique.

Enfin, après la mise en service du parc, les dernières mesures réglementaires visent à suivre à long terme les impacts de celui-ci sur son environnement et de vérifier leur adéquation avec les niveaux prévisionnels, il s'agit des **mesures de suivi**.

Exemple : La réglementation impose la mise en place d'un suivi environnemental périodique permettant notamment de mesurer la mortalité des oiseaux et des chauves-souris due à la présence des éoliennes.

A ces mesures s'ajoutent parfois des **mesures d'accompagnement**. Elles ne sont pas obligatoires et sont mises en place volontairement par le porteur de projet même en l'absence d'impacts significatifs. Elles présentent des objectifs, des formes et des modalités variées. Elles visent notamment la mise en valeur, la restauration ou la création d'un milieu ou d'un paysage et participent à l'acceptation du projet.

Exemple : La mesure d'accompagnement peut prendre la forme :

- De la création d'un sentier pédagogique dans une commune concernée par l'implantation du parc éolien ;
- Du financement de plans et programmes à valeur paysagère, architecturale et patrimoniale ;
- De la pose de nichoirs à chauves-souris ;
- Etc.

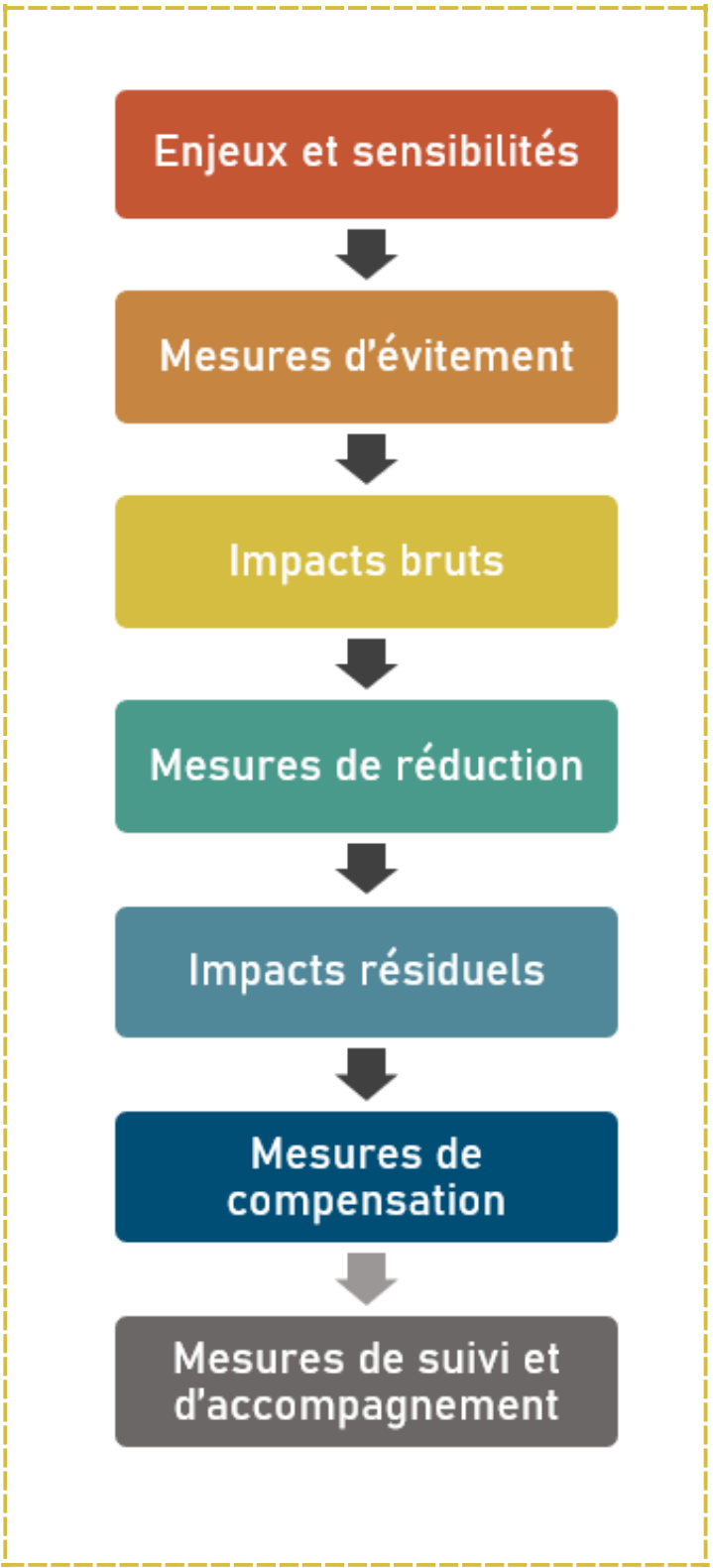


Figure 3 : Démarche « Eviter – Réduire – Compenser » (ERC)

3. PRESENTATION DU PROJET



3.1. CONTEXTE ENERGETIQUE DU PROJET

En France, le document cadre en matière de transition énergétique est la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**. Les objectifs qu'elle définit sont issus de la COP (**C**onférence **d**es **P**arties) créée lors du sommet de la Terre à Rio en 1992 qui fixait une limitation du réchauffement climatique mondial entre 1,5°C et 2°C. En 1997, ces engagements ont été réaffirmés par la signature par 175 pays du **Protocole de Kyoto**, qui s'étaient engagés à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de 5,5% (par rapport à 1990) au niveau mondial à l'horizon 2008-2012.

	EN FRANCE	REGION DE LA SOMME
 OBJECTIFS	Programmation Pluriannuelle de L'Energie - Baisser de 15,5 % la consommation finale d'énergie entre 2018 et 2080 ; - Réduire la consommation d'énergie primaire fossile de 35 % entre 2012 et 2028 ; - Développer la production d'électricité d'origine renouvelable : Entre 33,2 et 34,7 GW en 2028 pour l'éolien terrestre	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires Production d'énergie d'origine renouvelable : 30,9 TWh en 2026 ; 39 TWh en 2031.
 PUISSANCE INSTALLEE	21 815 MW de puissance installée au 31 décembre 2023 (90,4 % des objectifs PPE fin 2023 fixé à 27,1 GW)	6 083 MW de puissance installée au 31 décembre 2023 (71 % de l'objectif 2023 fixé par le SRADDET)
 PRODUCTION & COUVERTURE	48,9 TWh produits en 2022 L'éolien a couvert 11,1 % de l'électricité consommée en France en 2023.	11,7 TWh produits en 2021 L'éolien a couvert 20 % de l'électricité consommée en région Hauts-de-France en 2021.
 TENDANCE	Hausse de production de 27,7 % par rapport à 2022.	Hausse de production de 30,3 % par rapport à 2022.

Les objectifs nationaux de production éolienne sont en bonne voie pour être remplis dans les années à venir. Cependant, le territoire souffre d'inégalités au niveau régional. A la fin de l'année 2023, les régions Hauts-de-France et Grand-Est restent les plus avancées en matière d'installation d'énergie éolienne avec respectivement 5,7 GW et 4,6 GW installés, tandis que les autres régions françaises comptent toujours moins de 2 GW installés.

La région Hauts-de-France est la 1^{ère} région en termes de puissance installée avec 5 705 MW.

? PUISSANCE INSTALLEE / PRODUCTION

On parle de **puissance installée** pour indiquer la capacité nominale de production d'une éolienne ou d'un parc. Elle s'exprime généralement en GW (GigaWatt) ou MW (MégaWatt). A noter que 1 GW = 1 000 MW.

La **production** correspond à la puissance fournie par l'éolienne sur une période donnée. Elle s'exprime généralement en MWh (MégaWatt par heure) ou TWh (Térawatt par heure).
1 TWh = 1 000 000 MWh.

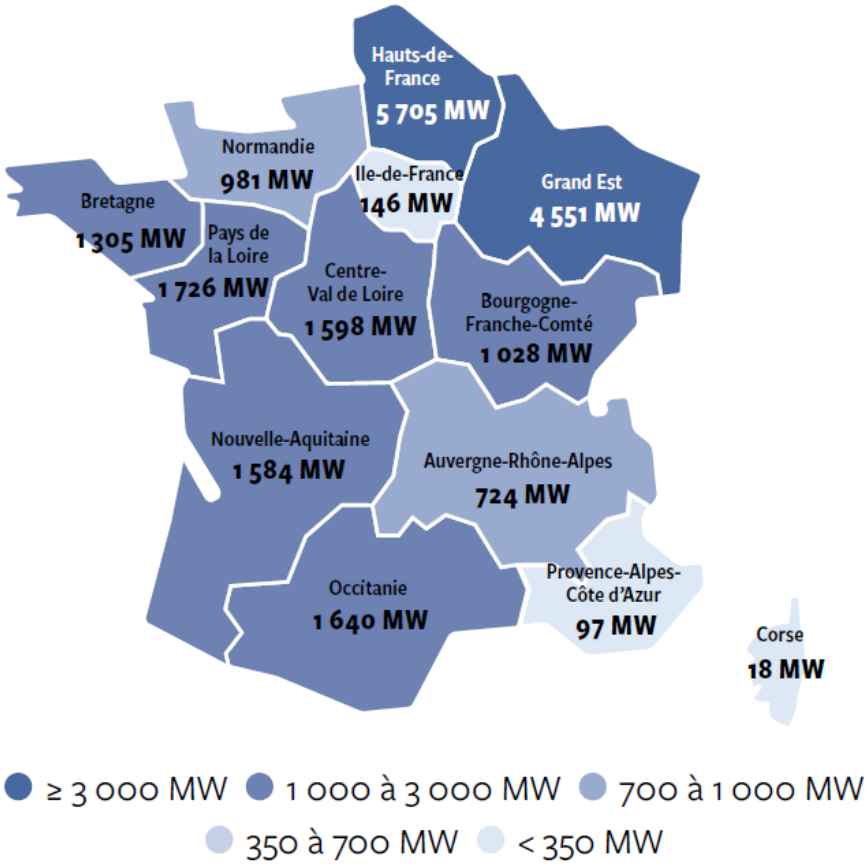


Figure 4 : Puissances éoliennes installées en région en MW
(source : Panorama SER de l'électricité renouvelables au 31 décembre 2023)

► Avec 21,8 GW installés au niveau national au 31 décembre 2023, l'objectif fixé par la PPE est rempli à hauteur de 90,4%.

- ▶ Au 31 décembre 2023, la région Hauts-de-France est en 1^{ère} position des régions françaises en termes de puissance installée. Avec une production de 11,7 TWh en 2022, l'énergie éolienne régionale couvre 20 % des besoins en électricité sur cette année.
- ▶ Les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et les différents Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires offrent de belles perspectives de développement de l'éolien tant au niveau régional que national.

3.2. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

3.2.1. Ferme Eolienne du Blanc Plateau

Le projet de parc éolien du Blanc Plateau sur les communes de Hangest-sur-Somme et Soues est porté par la société « Ferme Éolienne du Blanc Plateau ». Il s'agit d'une société dite « société projet » dédiée exclusivement à la construction et à l'exploitation du parc éolien du Blanc Plateau. L'exploitation du parc éolien sera assurée par Energie TEAM Exploitation.

3.2.2. EnergieTEAM : Exploitant indépendant d'électricité

Développeur et exploitant de parcs éoliens, Energie TEAM est aujourd'hui un acteur central en termes d'exploitation de parcs éoliens en France. Au 30 juin 2023, la société Energie TEAM exploite 1 247 MW de capacité de production d'énergie éolienne et occupe la troisième place du classement à mi-2023 de BearingPoint des principaux exploitants en termes de puissance installée en France.

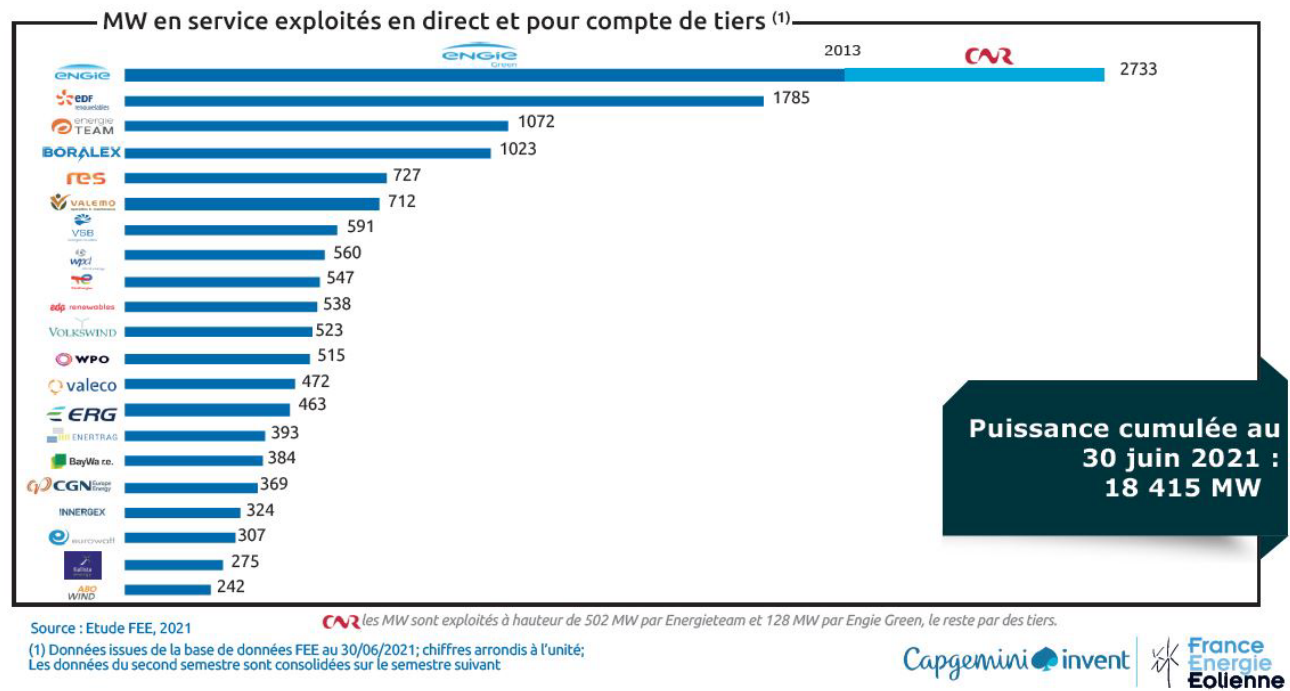


Figure 5:Puissance en service exploités en direct et pour compte de tiers (source : Observatoire de l'Eolien, 2021)

Les parcs éoliens développés par Energie TEAM sont répartis à l'ouest et au nord de la France. Début 2024, Energie Team assurait l'exploitation de 105 parcs pour un total de 510 éoliennes et 1 340 MW de puissance installée.

3.2.3. L'exploitation de parcs éoliens par Energie TEAM Exploitation

L'exploitation des parcs est assurée par Energie TEAM Exploitation. Son équipe regroupe actuellement 28 personnes en charge de la gestion technique et de l'exploitation d'éoliennes. Plusieurs parcs dont la gestion sera assurée par Energie TEAM Exploitation sont par ailleurs en cours de construction. La société a également les capacités financières pour mener à bien cette mission, avec 800 000 € de capital social.

Les missions remplies par cette équipe sont les suivantes :

- -Supervision et suivi,
- Gestion & suivi du raccordement,
- Gestion technique,
- Analyse d'exploitation,
- La relation locale.

3.3. CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

Le choix du site d'implantation découle d'un croisement de plusieurs critères techniques et environnementaux, Ainsi parmi les principaux critères on peut trouver :

- **Les gisements de vent** qui déterminent la faisabilité économique du projet. En effet les vents dominants assurent le fonctionnement des éoliennes permettant une productivité d'électricité suffisante ;
- **Les contraintes techniques et locales** telles que l'éloignement des habitations d'au moins 500 m, les possibilités de raccordement au réseau électrique, les servitudes et la possibilité de location de foncier ;
- **Les enjeux écologiques**, avec le respect et la conservation des zones à enjeux faunistique et floristique ;
- **Les enjeux paysagers**, notamment en termes d'intégration et de respect d'un éloignement suffisant des monuments historiques et des paysages remarquables.

En tenant compte de ces contraintes, il a été choisi d'implanter « Parc éolien du Blanc Plateau » dans la région Hauts de France dans le département de la Somme, sur les communes d'Hangest-sur-Somme et Soues.

3.4. HISTORIQUE ET CONCERTATION

Le développement de l'éolien au niveau des communes d'Hangest-sur-Somme et Soues a été initié en 2015 par la société ENERGIETEAM.

Depuis les premières réflexions sur le projet en 2015, son élaboration a été accompagnée d'une démarche d'information et de concertation dans un souci de transparence des communes et de la société ENERGIETEAM vis-à-vis de la population et des acteurs locaux.

De nombreuses visites de terrain ont été menées : étude du milieu naturel, mesures sonores, appréciation de l'habitat proche, évaluation des accès, information du conseil municipal, etc.

Le tableau suivant répertorie les principales étapes de l'historique de développement du projet éolien et des démarches de concertation mises en œuvre.

Une **permanence publique** s'est notamment tenue en juin 2024 sur chacune des deux communes d'implantation, dans le but d'informer les habitants et recueillir leur avis sur le projet. De nombreux articles de presse ont également été publiés tout au long du développement du projet, permettant d'informer régulièrement de ses avancées.

Date	Actions menées
2015-2023	Présentation du projet aux deux communes d'implantation et rencontre avec les exploitants agricoles de la zone d'étude + premières études de faisabilité d'un projet éolien
Novembre 2015	Délibération de la commune de Hangest-sur-Somme en faveur du projet
Novembre 2020	Délibération de la commune de Soues en faveur du projet
Août 2021	Lancement des études écologiques et paysagères
Mars 2022	Campagne de mesure acoustique
2022/2023	Consultations des services de l'aviation civile et militaire
Mars 2023	Installation d'un mât de mesure de vent sur la zone d'étude
Octobre 2023	Nouvelle présentation du projet au Conseil municipal d'Hangest-sur-Somme (CM différent de 2015) et délibération favorable du conseil en faveur du projet
Décembre 2023	Délibération favorable des deux communes pour le passage de la zone du projet en zone d'accélération dans le cadre de la loi APER
Février 2024	Définition de la variante d'implantation en concertation avec les exploitants agricoles
Juin 2024	Comité de projet avec les communes d'accueil du projet et un élu de chacune des communes limitrophes + permanences d'informations publiques sur les deux communes d'implantation (2 permanences)
Octobre 2024	Dépôt de la demande d'autorisation environnementale
Août 2025	Demande de compléments des services instructeurs
Septembre 2025 à mai 2026	Etudes complémentaires, mise à jour du dossier et préparation de la réponse à la demande de compléments

Tableau 1 : Historique et concertation du projet du Blanc Plateau (source : ENERGIETEAM, 2026)

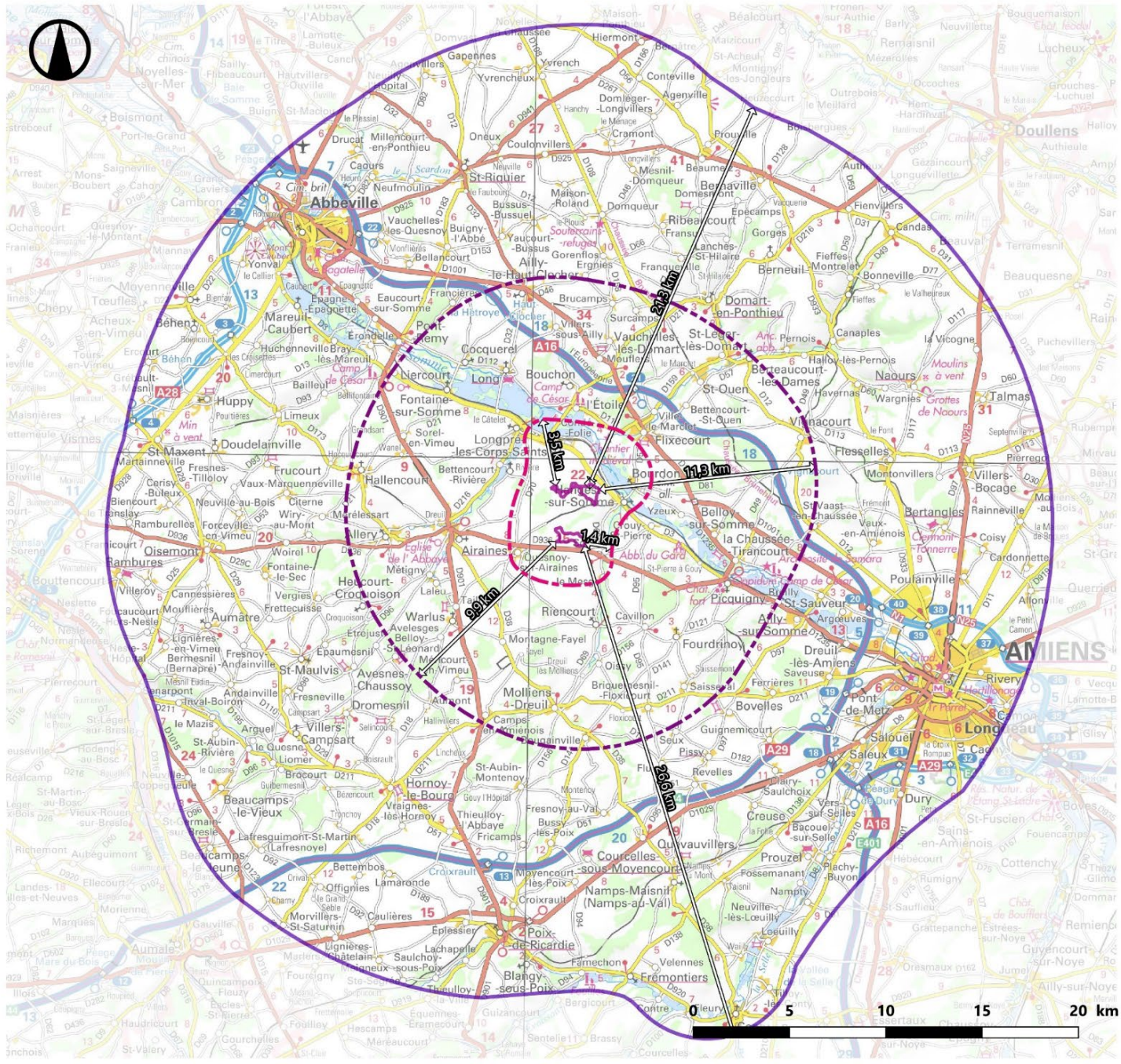
3.5. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

Pour évaluer les enjeux et impacts autour du projet, **trois aires d'étude sont définies autour de la zone d'implantation potentielle**. Celles-ci varient en fonction de la thématique abordée (paysage et patrimoine, biodiversité, etc.). Dans le cas du projet du Blanc Plateau, l'étude d'expertise écologique fait état d'aires d'étude distinctes et plus adaptées aux problématiques d'étude de la faune et de la flore. Les enjeux et impacts concernant les autres thématiques sont étudiées selon les mêmes aires. L'étude de ces différentes thématiques est globalement de plus en plus précise et détaillée à mesure que l'on se rapproche du parc éolien.

Aires d'étude des milieux physique, humain et paysager

Pour évaluer les enjeux et impacts des milieux physique, humain et paysager autour du projet, trois aires d'étude sont définies :

- La **zone d'implantation potentielle** (zone à l'intérieur de laquelle le projet est techniquement et économiquement réalisable) ;
- L'aire d'étude **immédiate** (environ 3,5 km autour du projet) ;
- L'aire d'étude **rapprochée** (environ 11,3 km autour du projet) ;
- L'aire d'étude **éloignée** (environ 26,6 km autour du projet).



Aires d'étude



Novembre 2022

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Projet éolien du Blanc Plateau**
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
- Immédiate
 - Rapprochée
 - Eloignée
- ↔ Distance aux aires d'étude

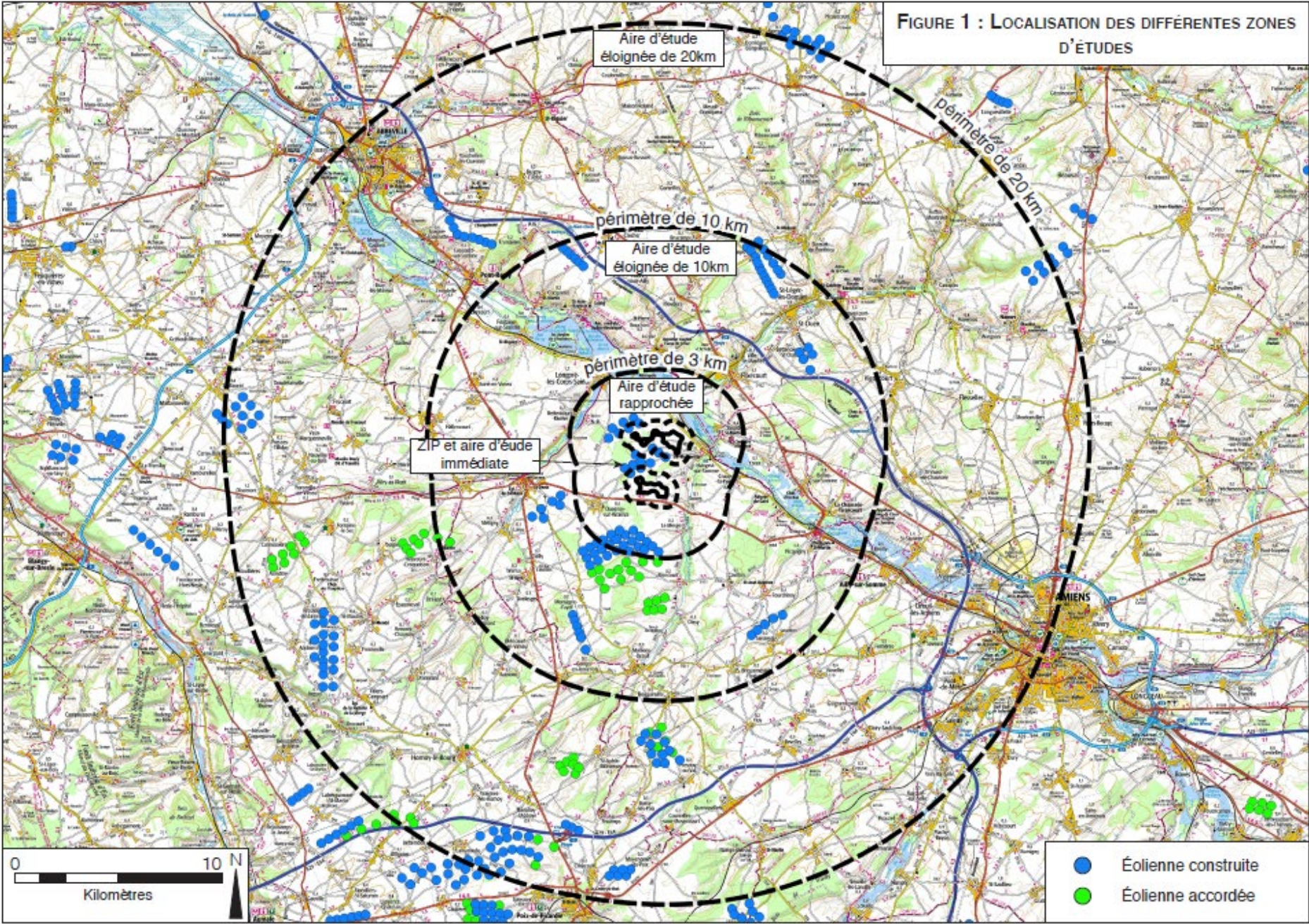
Carte 3: Aires d'étude utilisées pour les milieux physique, paysager et humain

Aires d'étude écologique

Pour évaluer les enjeux et impacts du contexte naturel, les aires d'étude sont définies pour tenir compte des cycles de vie de la faune et de la flore. Ainsi pour le projet du Blanc Plateau on distingue les zones d'étude suivantes :

- La **zone d'implantation potentielle**, la ZIP correspond à la zone sur laquelle l'implantation des éoliennes est étudiée. Elle a notamment été choisi pour répondre aux principaux enjeux d'évitement des milieux naturels (boisements, pelouses, landes...) et d'éloignement des habitations.
- L'aire d'étude **immédiate**, (environ 500 m autour du projet), comme préconisé dans le guide des études d'impact sur les projets éoliens terrestres, cette zone comprend la zone d'implantation potentielle, ainsi qu'une zone tampon de 500 m.

- L'aire d'étude **rapprochée**, (3 à 10 km autour du projet), comme préconisé dans le guide des études d'impact relatives aux projets éoliens terrestres, cette zone permet la réalisation d'investigations complémentaires, lorsque cela paraît nécessaire. Son périmètre est établi par un rayon de 3 km à 10 km autour de la zone d'emprise du projet, en fonction des aspects étudiés ;
- L'air d'étude **éloignée**, (environ 20km autour du projet), un dernier périmètre d'étude de rayon de 20 km a été défini pour l'étude d'incidences Natura 2000. Son objectif, pour l'aspect écologique est de rechercher si des sites Natura 2000 sont susceptibles d'être impactés par le projet. En effet, quelques oiseaux peuvent montrer une aire de déplacement autour de leur nid, de plus de 10 km.

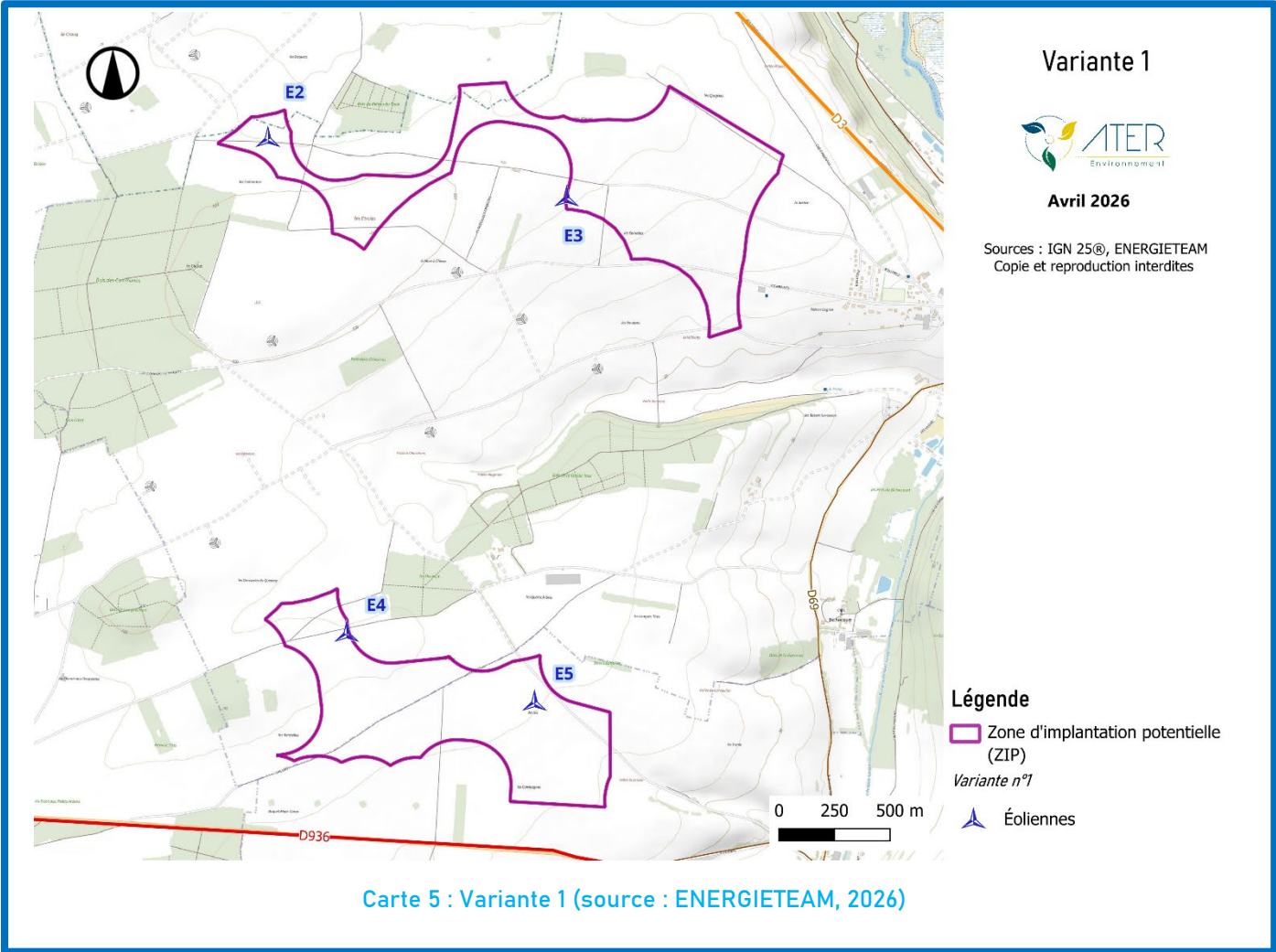


Carte 4 : Aires d'étude écologiques (source : Ater-Environnement, 2024)

3.6. DEFINITION DES VARIANTES

Dans le processus de définition de l’implantation des éoliennes, le porteur de projet fait intervenir les différents experts : paysagiste, écologue et acousticien, et peut impliquer les habitants des communes concernées au cours de réunions de concertation, pour définir l’implantation la plus adaptée aux enjeux. Les différentes possibilités d’implantation sont appelées **variantes**. Les variantes étudiées dans la définition du projet du Blanc Plateau sont présentées ci-dessous :

Variante 1

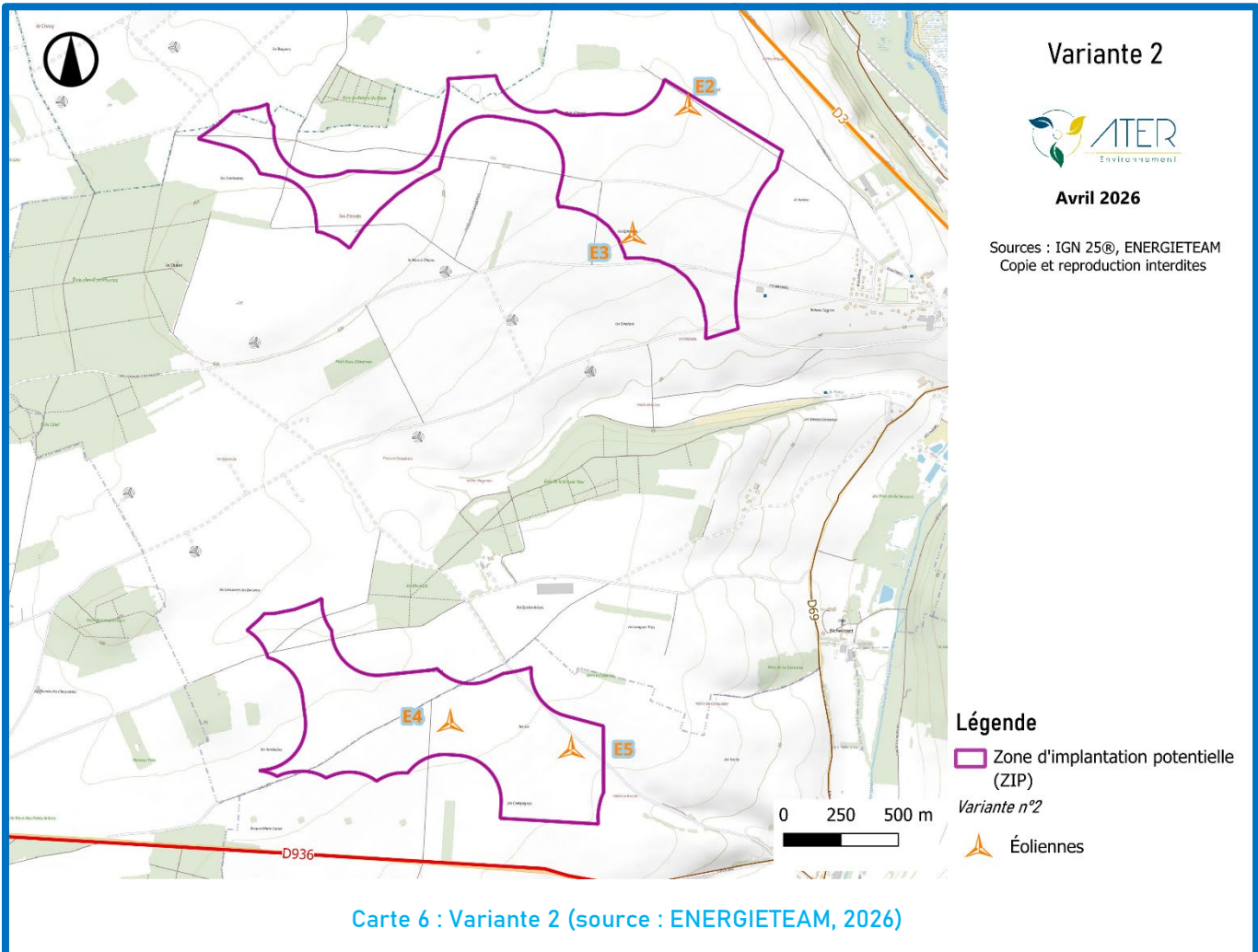


	<u>Insertion dans le contexte éolien existant :</u> ▪ Bonne continuité avec les parcs existants : ○ éolienne nord-est en lien avec le parc d'Erelia ; ○ éolienne nord en relation avec le parc des Baquets ; ▪ Contribution à la structuration du paysage éolien à l'échelle locale. <u>Implantation des éoliennes au sud :</u> ▪ Positionnement des deux éoliennes plus au sud apparaissant décentré ; ▪ Moindre cohérence avec les grandes lignes paysagères : ○ axes routiers ; ○ vallée de la Somme ; ○ organisation du motif éolien existant.
EXPERTISE ECOLOGIQUE	<u>Analyse globale de la variante :</u> • une hauteur totale de 180 m en bout de pale ; • une garde au sol de 30 m ; • Extension globale du parc limitée grâce à la bonne insertion des machines au Nord ; • Renforcement local de l'effet barrière au Sud, lié à l'implantation des deux éoliennes dans ce secteur. <u>Implantation Nord :</u> • Bonne insertion des 2 éoliennes dans la continuité du parc existant ; • Limitation de l'extension vers l'Ouest, secteur caractérisé par des enjeux environnementaux élevés (chiroptères, avifaune, flore) ; • Point de vigilance : gabarit important des machines (diamètre de rotor de 150 m). <u>Implantation Sud :</u> • Localisation des 2 éoliennes en zones à enjeux ponctuels ; • Proximité avec des secteurs à enjeux forts (notamment chiroptères et avifaune), constituant un facteur de sensibilité.
EXPERTISE ACOUSTIQUE	Distance à la première habitation : 661 m Nombre d'éoliennes : 4
SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES	Les éoliennes de la variante 1 respectent la zone d'exclusion du faisceau hertzien du ministère de l'Intérieur et la distance d'éloignement de la voie ferrée préconisée par la SNCF. L'éolienne E5 est située à environ 240 m du chemin pédestre inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée. Les éoliennes de la variante 1 respectent toutes le plan local d'urbanisme en vigueur et sont situées en zone agricole A.

Tableau 2 : Commentaires sur la variante 1

VARIANTE 1 (4 éoliennes)	
EXPERTISE PAYSAGERE	<u>Analyse globale de la variante :</u> ▪ Variante composée de 4 éoliennes, organisées en deux groupes distincts : ○ implantation en deux lignes de deux éoliennes ; ○ orientation selon un axe est-ouest ; ○ configuration formant un motif lisible et structuré. ▪ Variante globalement lisible et cohérente au nord ; ▪ Insertion paysagère plus fragile au sud, liée au décalage des implantations par rapport aux structures du territoire.

Variante 2

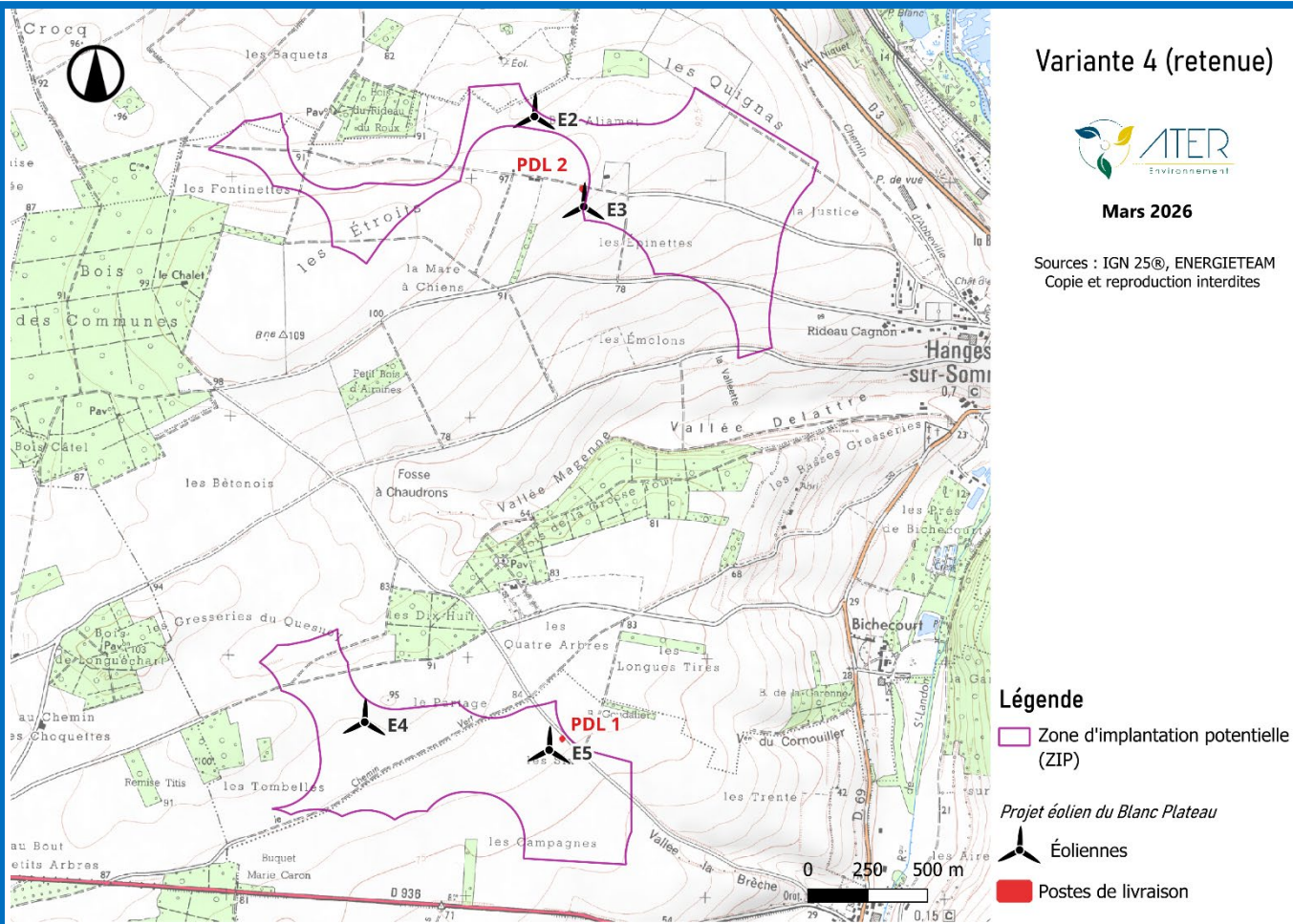


	<u>Sensibilité paysagère :</u> ▪ Risque d'effet de domination visuelle lié à la position en lisière de vallée ; ▪ Sensibilité particulière pour la commune d'Hangest-sur-Somme.
 EXPERTISE ECOLOGIQUE	<u>Analyse globale de la variante :</u> • une hauteur totale de 180 m en bout de pale ; • une garde au sol de 30 m ; • Variante présentant des contraintes environnementales marquées, notamment vis-à-vis de l'avifaune et des chiroptères ; • Configuration globalement moins favorable au regard des enjeux écologiques identifiés. <u>Contraintes liées au milieu naturel :</u> • Implantation des éoliennes E2 et E3 sur un secteur à enjeux ornithologiques multiples : - présence d'espèces remarquables nicheuses (Busard des roseaux, Œdicnème criard) ; - localisation sur un axe de migration de l'avifaune ; • Gabarit important des machines (V150) pour l'ensemble des éoliennes, constituant un facteur majorant les impacts potentiels ; ▪ Positionnement des éoliennes E4 et E5 à proximité d'un axe de transit des chiroptères, augmentant la sensibilité du secteur.
 EXPERTISE ACOUSTIQUE	Distance à la première habitation : 723 m Nombre d'éoliennes : 4
 SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES	Les éoliennes de la variante 2 respectent la zone d'exclusion du faisceau hertzien du ministère de l'Intérieur et la distance d'éloignement de la voie ferrée préconisée par la SNCF. L'éolienne E4 est située à environ 117 m du chemin pédestre inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée. Les éoliennes de la variante 2 respectent toutes le plan local d'urbanisme en vigueur et sont situées en zone agricole A.

Tableau 3 : Commentaires sur la variante 2

VARIANTE 2 (4 éoliennes)	
 EXPERTISE PAYSAGERE	<u>Analyse globale de la variante :</u> ▪ Motif différent de la variante 1, tout en conservant une organisation en deux ensembles ▪ Motif globalement plus compact et structuré ; ▪ Amélioration de la cohérence au sud ; ▪ Point de vigilance au nord en raison d'un impact paysager potentiellement marqué depuis la vallée. <u>Groupe Sud :</u> ▪ Orientation selon un axe est-ouest ; ▪ Meilleure cohérence avec l'axe routier D936 ; ▪ Éoliennes plus rapprochées, renforçant la lisibilité du motif. <u>Groupe Nord :</u> ▪ Implantation en ligne selon un axe sud-ouest / nord-est ; ▪ Éoliennes également resserrées ; ▪ Positionnement en bordure de la vallée de la Somme.

Variante 3 (retenue)



Carte 7 : Variante 3 (retenue) (source : ENERGIETEAM, 2026)

VARIANTE 3 (4 éoliennes)

 EXPERTISE PAYSAGERE	<u>Analyse globale de la variante :</u> ▪ Variante composée de 4 éoliennes, organisée en deux groupes distincts (nord / sud) ; ▪ Variante offrant une bonne cohérence au nord et une lecture paysagère structurée ; ▪ Isolement relatif du groupe sud, constituant le principal point de fragilité ; ▪ Variante constituant un compromis entre les scénarios 1 et 2 ; ▪ Recherche d'une structure lisible, notamment au nord ; ▪ Prise en compte d'un éloignement vis-à-vis des éléments patrimoniaux et paysagers sensibles.
	<u>Implantation Nord :</u> ▪ Formation d'un groupe structuré dans la partie nord de la zone ; ▪ Inscription dans la dynamique du parc d'Erelia, avec création d'une ligne parallèle vers le nord ; ▪ Maintien d'un lien visuel cohérent avec les parcs existants ; ▪ Implantation permettant de limiter le rapprochement avec Hangest-sur-Somme et la vallée de la Somme ;

EXPERTISE ECOLOGIQUE



- Conservation d'un écart avec le parc des Baquets, renforçant la lisibilité d'ensemble, notamment grâce à l'interposition des boisements.

Implantation Sud :

- Présence de deux éoliennes formant un groupe plus isolé ;
- Constitution d'un motif distinct du reste des installations.

Analyse globale de la variante :

- E2 : Vestas V117 – 150 m en bout de pale, garde au sol de 33,5 m ;
- E3 : V105 – 125 m en bout de pale, garde au sol de 20 m ;
- E4 et E5 : Vestas V150 – 180 m en bout de pale, garde au sol de 30 m ;
- Variante intégrant une réduction significative des impacts, notamment grâce à l'adaptation des gabarits au Nord ;
- Malgré certains points de vigilance (effet barrière, encerclement ponctuel), il s'agit de la variante de moindre impact environnemental ;
- Variante à privilégier au regard des enjeux identifiés.

Optimisation du projet :

- Ajustement des modèles de machines afin de mieux prendre en compte les enjeux du milieu naturel ;
- Réduction de 22 à 23 % de la surface balayée par rapport aux variantes 100 % V150 (soit environ 15 900 m² en moins).

Analyse du risque pour les chiroptères :

- Activité principale concentrée entre 0 et 144 m d'altitude ;
- La V150 présente le risque d'interception le plus élevé (zone de rotation couvrant une large tranche d'altitude) ;
- La V117 permet une réduction d'environ 26,5 % du risque d'interception (surface balayée réduite et garde au sol plus favorable) ;
- La V105 présente une réduction plus limitée (~7,3 %), en raison d'une garde au sol plus faible la maintenant dans une zone de risque.

Implantation Nord :

- Présence de deux éoliennes (E2 et E3) générant un effet d'encerclement des haies et bosquets ;
- Augmentation modérée de l'effet barrière vers le Nord.

Implantation Sud :

- Contribution à l'effet barrière du parc existant ;
- Éloignement important entre les machines (~600 m) et vis-à-vis du parc existant (~650 m) ;
- Implantation éloignée au maximum des zones à forte sensibilité environnementale.

EXPERTISE ACOUSTIQUE



Distance à la première habitation : 688 m
Nombre d'éoliennes : 4

 SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES	Les éoliennes de la variante 3 retenue respectent la zone d'exclusion du faisceau hertzien du ministère de l'Intérieur et la distance d'éloignement de la voie ferrée préconisée par la SNCF. L'éolienne E5 est située à environ 240 m du chemin pédestre inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée. Les éoliennes de la variante retenue respectent toutes le plan local d'urbanisme en vigueur et sont situées en zone agricole A.
---	---

- La comparaison de ces différentes variantes a permis de définir l’implantation la plus adaptée aux enjeux relevés. La variante choisie est ainsi la numéro 3.

Le photomontage ci-après illustre l’impact paysager des 3 variantes étudiées dans le cadre du projet de Blanc Plateau.

Sélection des photomontages de variantes

Si l’analyse cartographique permet d’évaluer les principales caractéristiques du projet, elle n’est pas suffisante pour envisager chaque variante dans leur environnement. Aussi, il est nécessaire de passer par une analyse de photomontages.

Les photomontages de variantes sont sélectionnés suivant plusieurs critères permettant la comparaison la plus précise possible, mais également pour donner une image la plus représentative de la réalité. Ainsi sont pris en compte :

- La distance, passée une certaine distance, les géométries deviennent difficiles à lire et sont perçues comme linéaires. Il en va de même pour les différences de hauteurs entre variantes qui deviennent peu perceptibles
- L’orientation, afin d’illustrer plusieurs angles de vues, emblématiques ou non ;
- L’ouverture, qui doit être suffisante pour voir l’intégralité du parc, ou à minima toutes les éoliennes en bonne partie.

En plus de ces critères, l’enjeu peut également être pris en compte le cas échéant, par exemple pour éviter ou réduire l’impact sur un monument ou depuis un point de vue emblématique. Auquel cas, les critères de distance et d’ouverture peuvent être mis de côté au profit d’une vue présentant plus d’enjeux.

Dans le cas du projet de parc éolien du Blanc Plateau, le choix s’est porté sur les points **25, 32, 38 et 40** de la campagne de photomontages.



Figure 6: Point de vue n°25 (Source : Etude paysagère, Ater-Environnement, 2026)

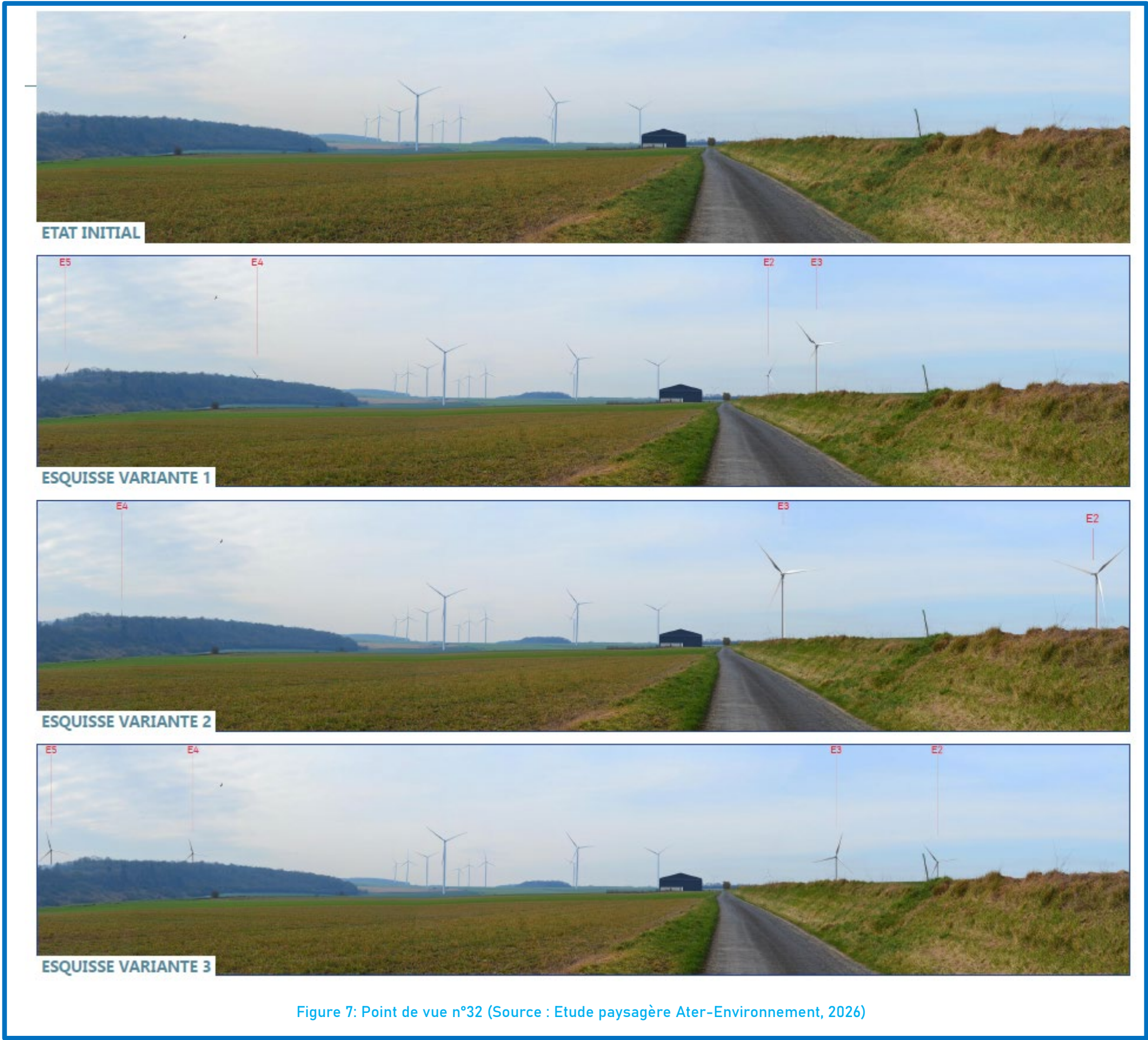






Figure 9: Point de vue n°40 (Source : Etude paysagère Ater-Environnement, 2026)

3.7. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PARC EOLIEN DE DU BLANC PLATEAU

Le projet de parc éolien du Blanc Plateau est constitué de 4 éoliennes des modèles V105, V117, V150 du constructeur Vestas et de deux postes de livraison. Le modèle d'éolienne choisi a été sélectionné en tenant compte des contraintes (naturelles, paysagères et écologiques) du territoire.

L'emprise au sol du projet sera de 2,46 ha en phase travaux, et de 1,54 ha en phase d'exploitation après remise en état des surfaces spécifiques au chantier (plateformes ou virages temporaires pour permettre le passage des camions). A la fin de vie du parc, l'ensemble de ces éléments constitutifs sera démantelé et suivra des filières de recyclage. Ainsi, par la faible emprise de ce parc et par son caractère totalement réversible, la vocation agricole du site restera inchangée.

Caractéristiques techniques des éoliennes

Les modèles d'éoliennes retenus pour le projet de du Blanc Plateau sont les V105, V117 et V150 du constructeur Vestas dont les caractéristiques sont les suivantes :

Eolienne	Type	Puissance maximale	Hauteur mât maximale	Diamètre rotor maximal	Hauteur en bout de pale maximale	Altitude au sol (m NGF)	Altitude en bout de pale (m NGF)
E2	VESTAS V117	3,6 MW	91,5 m	117 m	150 m	89,8 m	239,8 m
E3	VESTAS V105	3,45 MW	72,5 m	105 m	125 m	91,48 m	216,48 m
E4, E5	VESTAS V150	4,5 MW	105 m	150 m	180 m	80,74 m	260,74 m

Tableau 4 : Caractéristiques techniques du modèle d'éolienne retenu pour le projet (source : ENERGIETEAM, 2026)

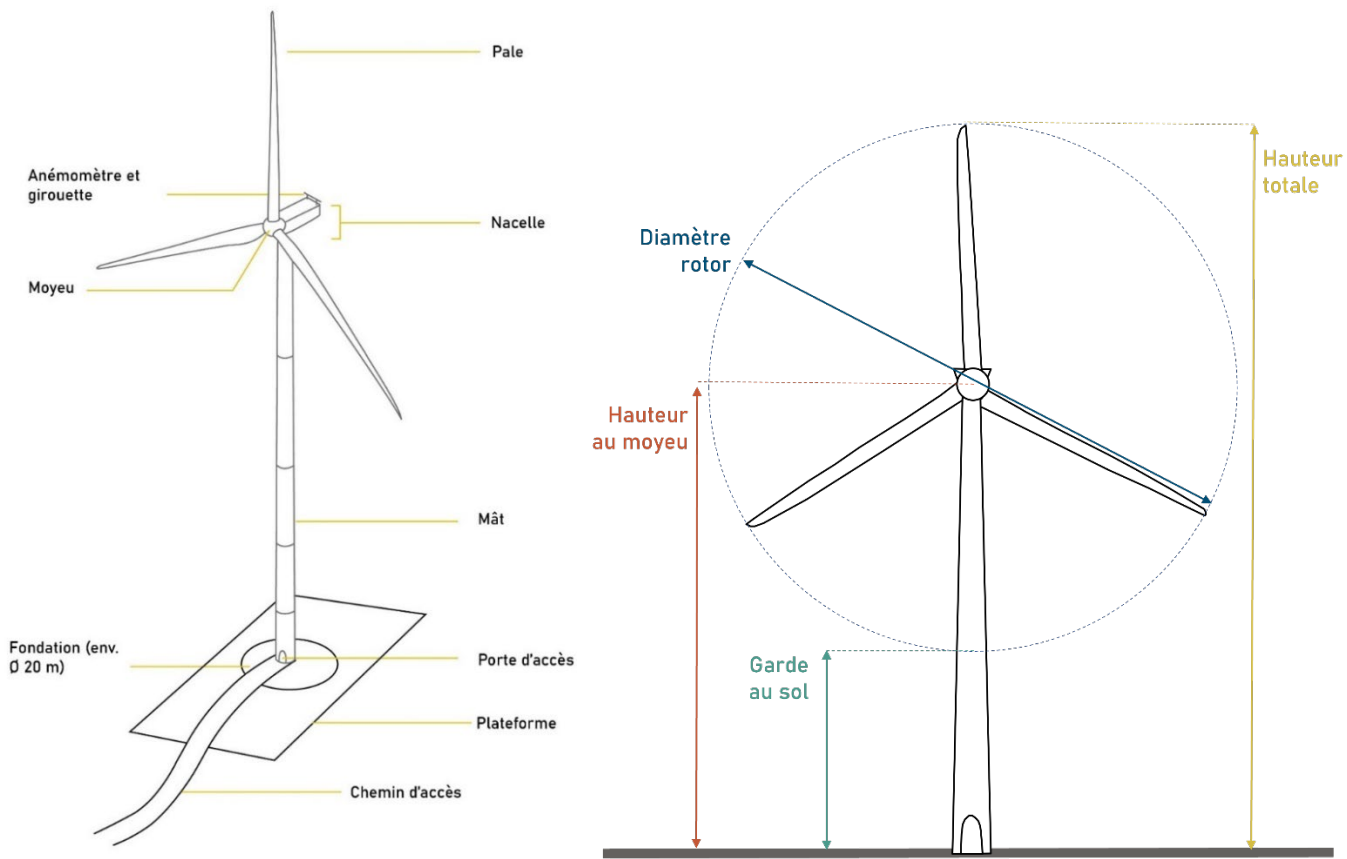


Figure 10 : Schémas simplifiés d'un aérogénérateur (source : ATER Environnement, d'après Guide de l'INERIS, mai 2012)

Plateforme et chemins d'accès

Le montage de chaque éolienne nécessite la mise en place d'une plateforme destinée à accueillir la grue lors de la phase de montage de l'éolienne. Les plateformes permettent également le montage d'une grue en phase d'exploitation lors de maintenances lourdes. Les surfaces sont identiques en phase chantier et exploitation, et sont comprises entre 2 100 et 3 463 m² par éolienne.

L'accès au parc éolien du Blanc Plateau se fera depuis la route départementale 936 et par la route départementale 70. Les chemins d'accès aux éoliennes seront alors à renforcer ou à créer en fonction des infrastructures déjà présentes. Durant la phase de construction et de démantèlement, les engins empruntent ces chemins pour acheminer les éléments constituant les éoliennes et leurs annexes. Durant la phase d'exploitation, les chemins sont utilisés par des véhicules légers (maintenance régulière) ou par des engins permettant d'importantes opérations de maintenance (ex : changement de pale).

Raccordement électrique interne et externe

Les réseaux de raccordement électrique ou téléphonique (surveillance) entre les éoliennes et les postes de livraison (réseau interne) seront enterrés sur toute leur longueur en reliant les éoliennes et les postes de livraison entre eux. La tension des câbles électriques est de 20 000 V.

Le raccordement du projet éolien au poste source (réseau externe) est à la charge de l'exploitant. Toutefois, le gestionnaire de réseau est responsable du choix du tracé retenu. A ce stade de développement du projet éolien, la décision du tracé de raccordement externe par le gestionnaire de réseau n'est pas connue puisque la demande de raccordement est déposée une fois l'arrêté d'obtention de l'autorisation environnementale délivré.

28 Remarque : L'étude paysagère précise « Afin de les ancrer au mieux au sein d'un paysage agricole et ouvert, il est préférable de choisir une tonalité claire. La référence retenue pour ce projet correspond au RAL 7003 - Gris mousse. Ce choix permet par ailleurs une réflexion de la lumière et donc une diminution de la chaleur ».



Figure 11 : Exemple de poste de livraison (source : Ater-Environnement, 2024)

Les éléments de sécurité

Les éoliennes respectent la réglementation en vigueur en matière de sécurité, ainsi elles sont équipées des dispositifs suivants :

- Un système de fermeture de la porte d'accès au pied de l'éolienne avec un détecteur qui avertit le personnel et la maintenance en cas d'intrusion ;
- Un système de balisage lumineux à hauteur de nacelle indispensable à la navigation aérienne, et des feux d'obstacles installés sur le mât pour les éoliennes de plus de 150 m de hauteur (rouge le jour et blanc la nuit) ;
- Une protection contre le risque d'incendie comprenant :
 - Un système de détection et d'alarme permettant l'arrêt d'urgence, sa mise en sécurité, l'arrêt des ventilations et déclenchant une alarme sonore et lumineuse dans l'éolienne ;
 - Un système de lutte contre l'incendie composé de plusieurs extincteurs manuels portatifs à CO₂ localisés dans la nacelle et le mât ;
 - Une procédure d'urgence en cas d'incendie permettant à l'exploitant d'informer les services d'urgence, ainsi qu'un plan d'évacuation de l'éolienne ;
- Une protection contre le risque de foudre, basée sur des systèmes internes permettant aux composants de résister et externes reliés à la terre ;
- Un système contre la survitesse qui freine l'éolienne lorsque le vent augmente, il permet d'arrêter le fonctionnement de celle-ci en cas de tempête et oriente les pales pour limiter la prise au vent ;
- Une protection contre l'échauffement, qui ralentit voire arrête l'éolienne ;
- Une protection contre la glace, pouvant détériorer l'éolienne ou être projetée lors de la rotation des pales ;
- Un système de protection contre le risque électrique. De plus, les éoliennes respectent les normes en vigueur et des contrôles périodiques sont effectués ;
- Un système contre le risque de fuite dans la nacelle, la tour est équipée d'une rétention permettant la récupération de liquide en cas de fuite ;
- Un système de protection positive, autrement dit redondance des capteurs permettant la détection rapide en cas de défaillance ;
- Une gestion à distance du fonctionnement des éoliennes (« SCADA »), reliée en permanence au centre de maintenance qui s'occupe du parc par un automate qui analyse les données en provenance du parc.

Les chapitres qui suivent, décrivent les principaux enjeux, impacts et mesures relatifs aux volets physique, paysager, écologique et humain.
A la fin de chaque volet, un tableau de synthèse vient compléter ce résumé : il reprend les enjeux et impacts du projet de manière exhaustive, quelles qu'en soit leur intensité et la phase du projet concernée (travaux / exploitation).
Pour de plus amples informations, le lecteur est invité à se reporter à l'étude d'impact complète.

?

L'ensemble des dispositifs de sécurité est décrit plus en détail dans l'Etude de Dangers du présent dossier d'Autorisation environnementale.

!

4. ANALYSE DU MILIEU PHYSIQUE



Etat initial et enjeux

Hydrogéologie et hydrographie

Le projet intègre le périmètre du SDAGE Artois-Picardie et celui du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtier. L'existence de ces schémas directeurs devra être prise en compte dans les choix techniques du projet, notamment en contribuant à en respecter les objectifs, orientations et mesures. A noter qu'une multitude de cours d'eau évoluent à proximité de la zone d'implantation potentielle, bien qu'aucun ne la traverse. Le cours d'eau le plus proche, le fleuve de la Somme, est situé à environ 770 m au nord-est de la zone d'implantation potentielle nord. Cinq aquifères sont localisés dans les différentes aires d'étude, dont deux dans les aires d'étude rapprochée et immédiate. Sur ces deux aquifères, un est localisé à l'aplomb de la zone d'implantation potentielle. Il s'agit de l'aquifère « Craie de la vallée de la Somme aval »

L'enjeu est modéré.

Autres enjeux

Les enjeux liés à la géologie, au relief, au climat et aux risques naturels de la zone du projet sont nuls à faibles.

L'enjeu est nul à faible.

Mesures d'évitement

Dans le cadre du projet du Blanc Plateau, cinq mesures d'évitement seront mises en place afin de prévenir les impacts encourus après analyse des enjeux à l'état initial.

Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant :

Thématique	Intitulé de la mesure
 GEOLOGIE ET SOL	Réaliser un relevé topographique
	Réaliser une étude géotechnique
 RELIEF	Limitation des surfaces de terrassement
 HYDROGEOLOGIE ET HYDROGRAPHIE	Préserver l'écoulement des eaux lors des précipitations
 RISQUES NATURELS	Réaliser une étude géotechnique

Tableau 5 : Mesures d'évitement pour le milieu physique



Rappel : ENJEU / IMPACT – Quelle différence ?

L'enjeu est déterminé par l'état actuel de la zone du projet. C'est une mesure de la valeur intrinsèque du territoire, vis-à-vis des différentes caractéristiques étudiées. Les niveaux d'enjeux sont définis par rapport à des critères objectifs et/ou partagés collectivement tels que la qualité, la quantité, la diversité, la densité, etc. Cette définition des enjeux est indépendante de l'idée même d'un projet.

L'impact évalue les incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement vis-à-vis des différentes thématiques étudiées.

Impacts bruts

Hydrogéologie et hydrographie

En raison de l'éloignement des cours d'eau, la phase de chantier n'aura pas d'impact sur les eaux superficielles. L'impact lié aux risques de pollution des eaux superficielles et souterraines par les engins de chantier est modéré par principe de précaution en raison de la profondeur des nappes phréatiques situées à l'aplomb du projet. Un impact faible est toutefois recensé en ce qui concerne l'imperméabilisation des sols.

Impact brut faible à modéré en phase travaux.

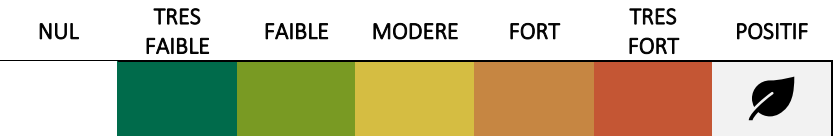
Autres impacts

Les niveaux d'impacts concernant les autres phases de vie du parc que celles évoquées dans les paragraphes qui précèdent sont nuls à faibles.

Les impacts attendus sont sur les autres thématiques du milieu physique : géologie et sol, relief, climat et risques naturels, sont nuls à faibles durant toutes les phases de vie du parc.

Impact brut nul à faible en phase d'exploitation.

Légende des enjeux et impacts :



Mesures de réduction

Dans le cadre du projet du Blanc Plateau, quatre mesures de réduction seront mises en place.

Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant :

Thématique	Intitulé de la mesure
 GEOLOGIE ET SOL	Gérer les matériaux issus des décaissements
	Prévenir tout risque de pollution accidentelle.
 HYDROGEOLOGIE ET HYDROGRAPHIE	Prévenir tout risque de pollution accidentelle des eaux superficielles et souterraines.
	Réduire l’impact du projet sur la nappe phréatique « Craie de la vallée de la Somme aval »

Tableau 6 : Mesures de réduction pour le milieu physique

Impacts résiduels

Hydrogéologie et hydrographie

Un impact résiduel très faible à faible est attendu sur les eaux souterraines et sur le risque de pollution accidentelle lors de la phase de construction du parc grâce à la mise en place des mesures

Impact résiduel très faible à faible durant la construction du parc.

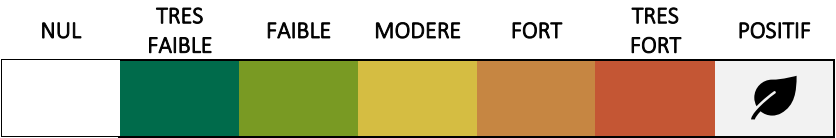
Autres impacts

Les autres impacts résiduels sur le milieu physique sont nuls à très faibles pour toutes les phases de vie du parc.

Impact résiduel nul à très faible durant la construction et l’exploitation du parc.

Synthèse du milieu physique

Les enjeux et impacts sont classés selon l'échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement
- S : Suivi

32

THEME (sous-thème)		NIVEAU D'ENJEU	PHASE DU PROJET	IMPACT BRUT	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
 GEOLOGIE et SOL		FAIBLE	En travaux	FAIBLE	E : Réaliser un levé topographique ; E : Réaliser une étude géotechnique ;	TRES FAIBLE
			En exploitation	TRES FAIBLE à FAIBLE	R : Gérer les matériaux issus des décaissements ; R : Prévenir tout risque de pollution accidentelle.	TRES FAIBLE
 RELIEF		FAIBLE	En travaux	TRES FAIBLE à FAIBLE	E : Limitation des surfaces de terrassement.	TRES FAIBLE
			En exploitation	NUL		NUL
 HYDROLOGIE	Eaux superficielles	MODERE	En travaux	NUL	E : Préserver l'écoulement des eaux lors des précipitations ; R : Prévenir tout risque de pollution accidentelle des eaux superficielles et souterraines. R : Réduire l'impact du projet sur la nappe phréatique « Craie de la vallée de la Somme aval »	NUL
			En exploitation			
	Eaux souterraines	MODERE	En travaux	FAIBLE à MODERE		FAIBLE
			En exploitation	NUL		NUL
	Risque de pollution	MODERE	En travaux	FAIBLE à MODERE		TRES FAIBLE
			En exploitation	NUL		NUL
 CONDITIONS METEOROLOGIQUES		TRES FAIBLE	En travaux		-	
			En exploitation			
 RISQUES NATURELS	Inondation	FAIBLE	En travaux	NUL	E : Réaliser une étude géotechnique.	NUL
			En exploitation			
	Mouvements de terrain		En travaux			
			En exploitation			
	Séisme		En travaux			
			En exploitation			
	Autres risques naturels		En travaux			
			En exploitation			

Tableau 7 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu physique du projet du Blanc Plateau

5. ANALYSE DU MILIEU PAYSAGER



Unités paysagères

Le périmètre d'étude maximal (rayon de 30 km autour de la ZIP) englobe 16 unités paysagères distinctes, regroupées dans 5 grandes familles :

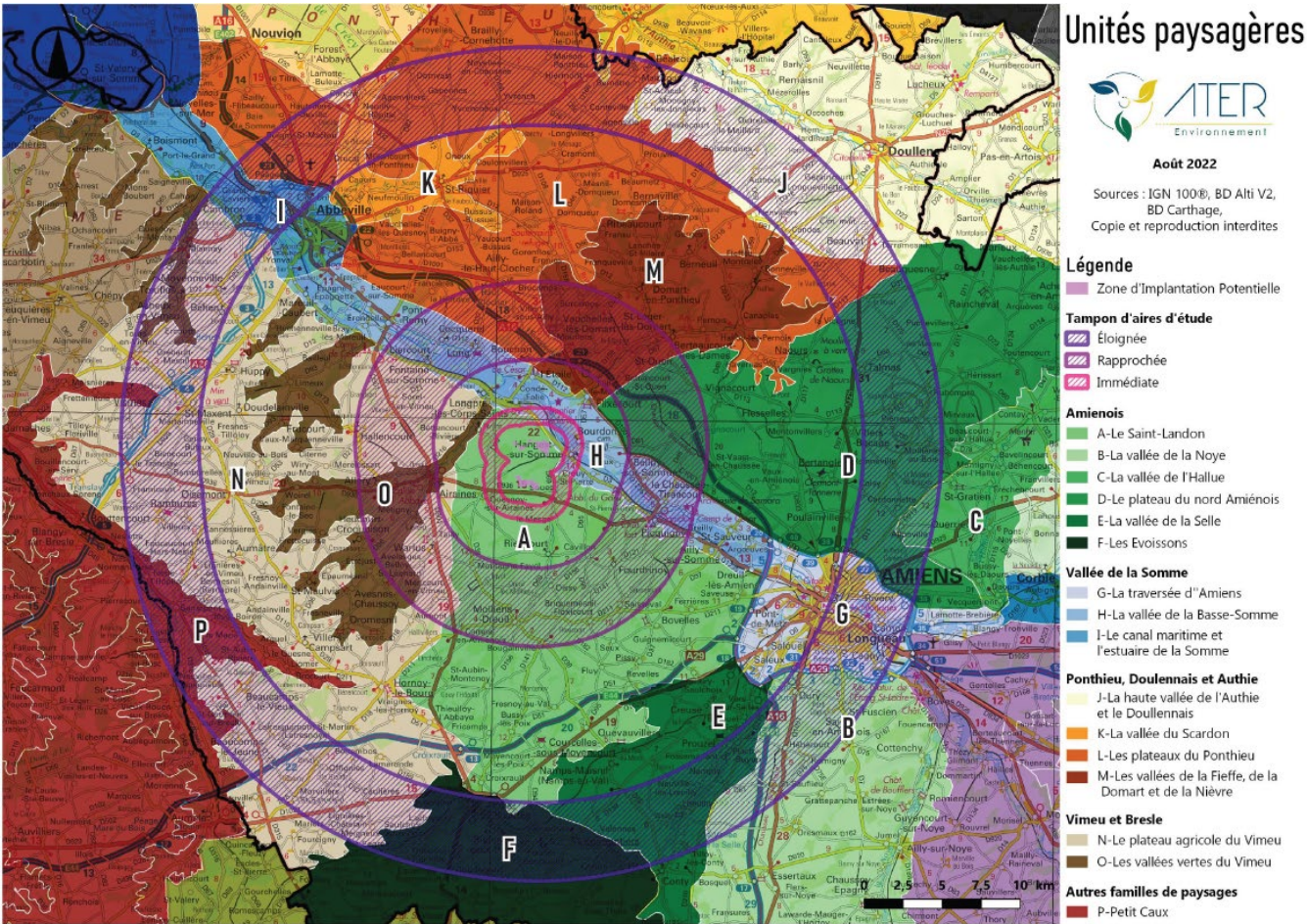
- L'Amiénois ;
- La Vallée de la Somme ;
- Les paysages du Ponthieu, du Doulenais et de l'Authie ;
- Les paysages du Vimeu et de la Bresle ;
- Le Petit Caux.

La zone d'implantation potentielle est située sur l'une de la famille de l'Amiénois :

Le saint-Landon : *De part et d'autre, le plateau qui encadre [Le Saint Landon] présente peu de parties planes. Les versants de la vallée du Saint-Landon sont creusés d'une succession de vallons cavées et de ravins, tels la vallée Delattre, du Cornouiller, de la Brèche ou la Grande Vallée.*

Les versants de la Somme sont entaillés de longues vallées sèches dont les ramifications se prolongent sur plusieurs kilomètres. [...]

Les ondulations du plateau présentent des paysages découverts et cultivés, scandés de bois de feuillus (bois de Rivière, des Communes, de Riencourt, des Monts, de Sermesnil, de Cavillon, d'Ailly) et ponctués de "remises", petits bois aux formes rectangulaires, conservés pour la préservation du gibier qui signalent le plus souvent des poches d'argile. Deux larris subsistent sur des versants pentus de vallées sèches : les larris de Monterons, et la vallée du Tenfol, en aval de Picquigny. » (Source : Atlas des paysages du département de la Somme, 1999)



Carte 8 : Carte des unités paysagères (source : Ater-Environnement, 2024)

ENJEU / SENSIBILITE en paysage

L'enjeu correspond à l'état actuel du territoire, c'est-à-dire à la valeur propre de l'objet, du paysage, du monument étudié. L'appréciation de l'enjeu est indépendante du projet. Les critères déterminants varient en fonction de la thématique paysagère analysée (nombre de parcs recensés, diversité de la typologie des axes de communication, densité démographique, niveau de protection et de reconnaissance du patrimoine, etc.).

La sensibilité exprime la potentialité de percevoir le futur projet et ainsi, de modifier et/ou de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu du fait de la réalisation du projet. L'appréciation de la sensibilité est liée aux modifications des perceptions. Le niveau de sensibilité découle de l'analyse de l'emprise verticale du projet, de son importance visuelle par rapport à des situations à enjeu, des fenêtres de vues possibles sur le projet, etc.

Etat initial et enjeux

Contexte éolien

Le contexte éolien est relativement dense au niveau des aires d'étude du projet. Le futur parc devra s'implanter de manière cohérente avec les lignes des parcs éoliens existants déjà aux alentours.

La présence de l'éolien aux abords immédiats de la zone d'implantation potentielle va représenter un enjeu important : si l'existence de parcs voisins au projet permet d'atténuer la sensibilité en limitant la mutation potentielle des paysages, elle nécessite une attention particulière pour garantir une intégration de qualité permettant de conserver la lisibilité de l'ensemble.

L'enjeu est modéré à fort pour l'aire d'étude immédiate

Axes de communication

Les enjeux vont de très faibles à très forts pour les aires d'étude éloignée, rapprochée et immédiate en raison d'un réseau d'axes de communication

Pour l'aire d'étude éloignée on retrouve l'autoroute A16, l'A28 et l'A29 pour lesquelles l'enjeu est très fort, et de très nombreuses routes départementales.

Dans l'aire d'étude rapprochée, une autoroute l'A16 constitue un enjeu fort, et les départementales 901, 936 et 1001 constitue un enjeu modéré.

Enfin, dans l'aire d'étude immédiate, l'enjeu est fort pour la D936 et modéré pour la D3 et la D216.

L'enjeu est très faible à très fort au niveau des différentes aires d'étude.

Bourgs et lieux de vie

Les enjeux pour les bourgs et lieux de vie sont forts à très fort ponctuellement pour les villes d'Amiens et Abbeville pour l'aire d'étude éloignée, modérés dans l'aire rapprochée et modéré au niveau de l'aire d'étude immédiate composée de quatre communes dispersées dans l'aire d'étude,

L'enjeu est modéré à très fort.

Tourisme

Les enjeux sur le tourisme sont forts dans l'aire d'étude éloignée en raison de la présence de 2 circuits de grandes randonnées complétés par des circuits de petites randonnées. L'enjeu est très fort dans l'aire d'étude rapprochée en raison de la présence des circuits de randonnées précédents, ainsi que par la présence du parc Archéologique de Samara, un des grands sites touristiques de l'Amiénois. Enfin, l'enjeu est fort pour l'aire d'étude immédiate avec deux itinéraires de randonnée : le circuit de grande Randonnée 123 et la Boucle d'Ailly sur Somme un sentier local

parcourant la vallée de la Somme et qui rejoint à Saint Valéry sur Somme la baie de la Somme parcourant la vallée de la Somme

L'enjeu est fort à très fort selon les aires d'étude.

Patrimoine et sites protégés

Dans l'aire d'étude éloignée, en plus des 191 monuments historiques présents, 4 sites inscrits au patrimoine mondiale de l'UNESCO viennent complétés ce contexte patrimonial, induisant un enjeu très fort. Dans l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu pour le patrimoine architectural et paysager est modéré.

Enfin dans l'aire d'étude immédiate, l'enjeu est globalement fort via la présence de 4 monuments inscrits et un monument classé. Le patrimoine est assez diversifié, mélangeant patrimoine religieux et militaire et patrimoine civil. Le cimetière allemand de bourdon présente le principal enjeu.

L'enjeu est modéré à très fort selon les aires d'étude.

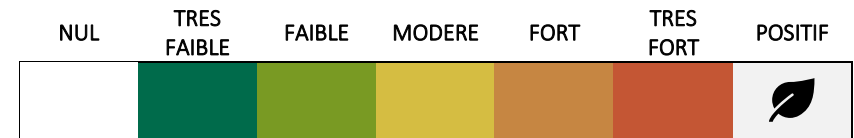
Mesure d'évitement

Afin de favoriser l'implantation du parc éolien du Blanc Plateau dans le paysage, trois mesures d'évitement seront mises en place :

Thématique	Intitulé de la mesure
TOUTES THEMATIQUES CONFONDUES	Choix d'un site dans la continuité d'un motif éolien existant, permettant une stratégie de densification et limitant les nouveaux impacts éoliens et les risques de saturation.
	Réduction du nombre d'éoliennes par rapport au potentiel éolien du site (5 éoliennes retenues contre 11 éoliennes possibles)
	Recul des machines vis-à-vis de la vallée de la Somme

Tableau 8 : Mesures d'évitement pour le milieu paysager

Légende des enjeux et impacts :



?

LE CARNET DE PHOTOMONTAGES

Les impacts bruts paysagers sont étudiés à partir de photomontages réalisés depuis différents points de vue, afin d'apporter un descriptif le plus complet des trois aires d'étude en fonction des thématiques étudiées et des enjeux relevés. La superposition des deux vues (virtuelle et réelle) permet d'obtenir le photomontage.

L'ensemble des photomontages est consultable dans l'expertise paysagère. Ceux sélectionnés dans les pages suivantes illustrent le projet depuis quelques points de vue lointains et rapprochés du projet, représentant différents niveaux d'impacts.

Impacts bruts

Phase de chantier

En paysage, les impacts paysagers temporaires liés à l'installation des 5 éoliennes concernent l'ensemble des travaux de terrassement et de génie civil nécessaires à la réalisation des fondations, des plateformes, à la livraison et au levage des éoliennes. Ces éléments introduiront passagèrement une ambiance industrielle dans le contexte rural environnant par la dissémination en plein champ de différents postes de travail et d'une base de chantier largement espacés. L'impact paysager lié au montage des éoliennes sera limité et étroitement proportionné aux processus d'intervention en phase chantier.

Impact brut faible en phase de chantier.

Les autres impacts du volet paysager concernent la phase d'exploitation :

Axes de communication

L'impact sur les axes de communication passe de très faible pour l'aire d'étude éloignée à faible pour l'aire rapprochée et modéré au niveau de l'aire immédiate. En effet, le choix de l'implantation en densification permet de limiter l'impact en renforçant un motif existant sans générer de mutation dans le paysage. Toutefois, sous certains axes, l'ensemble est peu lisible, ce qui atténue la cohérence entre les parcs

Impact brut modéré pour certains axes de communication proches.

Bourgs et lieux de vie

Pour les bourgs et lieux de vie, l'impact passe de nul pour l'aire d'étude éloignée, à très faible pour l'aire rapprochée. Néanmoins, cet impact est fort dans l'aire d'étude immédiate.

En effet, en l'absence d'auréole arborée, les sorties de bourgs et les périphéries sont en contact visuel direct avec les paysages alentours ce qui

Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact sur l'Environnement

offrira donc des vues sur le projet similaire à celles observées depuis les axes de communication. Toutefois, au-delà de ces vues périphériques, les bourgs de Soues et de Bourdon offrent des vues depuis le centre-bourg, confirmant la visibilité de l'existant et renforçant la présence de l'éolien dans les paysages quotidiens.

Impact brut fort pour les bourgs les plus proches.

Tourisme

L'impact sur les sentiers de randonnée et tourisme est très faible à faible pour les aires d'études éloignée et rapprochée. En revanche, il est modéré pour l'aire d'étude immédiate. En effet, centrés autour de la Vallée de la Somme, les axes touristiques présentent une visibilité hétérogène en fonction de leur parcours. Le GR 123 présentera des vues ponctuelles et partielles depuis le fond de vallée, avant de rejoindre le coteau nord où il offrira de larges vues ouvertes sur le projet. En revanche, la boucle d'Ailly-sur-Somme offre des vues dégagées sur une grande majorité de son parcours dans l'aire d'étude immédiate, en particulier depuis la départementale 3 où elle longe la partie nord du projet.

Impact brut modéré au niveau de l'aire d'étude immédiate notamment pour la boucle d'Ailly sur Somme

Patrimoine

Au niveau de l'aire d'étude éloignée l'impact est très faible, et faible pour l'aire rapprochée. Dans l'aire immédiate, plusieurs monuments de l'aire d'étude immédiate présentent des impacts au moins directs que sont le Prieuré de Moreaucourt et l'église d'Hangest-sur-Somme qui sont des sites respectivement inscrits et classés ne présentent pas de vues depuis leurs abords.

En revanche, le projet sera en co-visibilité avec ces monuments depuis les axes proches. Le cimetière militaire de Bourdon, quant à lui, offrira des vues sur le projet depuis ses limites sud et ouest, mais son cœur et la déambulation principale restent isolés par le contexte arboré.

Impact brut fort pour les monuments des axes les plus proches.

Autres impacts

Le projet du Blanc Plateau génère peu d'impact. En effet, la zone d'implantation potentielle s'inscrit dans la continuité visuelle d'un parc et viens conforter des occupations existantes. L'impact sera le plus important au niveau des communes d'accueil du projet que sont Hangest-sur-Somme et Soues

Les impacts sur le motif éolien sont très faibles à faible pour les aires d'étude éloignée et rapprochée et fort pour l'aire d'étude immédiate car les éoliennes du projet du Blanc Plateau modifient le paysage local mais

s'ajoutent à un contexte éolien déjà bien présent au niveau des différentes aires d'étude. C'est également le cas pour les effets cumulés.

Impact brut fort pour le contexte éolien de l'aire d'étude immédiate

Mesures de réduction

Dans le cadre du projet du Blanc Plateau, quatre mesures de réduction sont proposées :

Thématique	Intitulé de la mesure
 PHASES CHANTIER	Enfouissement des installations de raccordement des réseaux électriques
	Intégration des éléments connexes du parc
	Bourses aux plantes et plantations des fonds de jardins

Tableau 9 : Mesures de réduction pour le milieu paysager

Impacts résiduels

Contexte éolien

Au niveau de l'aire d'étude immédiate, les impacts résiduels sont forts concernant les effets cumulés avec les autres parcs et les lignes électriques.

Impacts résiduels fort

Axe de communication et sentiers de randonnée et belvédères

Les impacts résiduels concernant les axes de communication et concernant la perception depuis les chemins de randonnée et les belvédères sont modérés au niveau de l'aire d'étude immédiate.

Impacts résiduels modéré au niveau de l'aire d'étude immédiate.

Bourgs

La perception au niveau des bourgs les plus proches que sont Hangest-sur-Somme et Soues engendrera un impact résiduel modéré après la mise en place de mesures

Impact résiduel modéré au niveau de l'aire d'étude immédiate

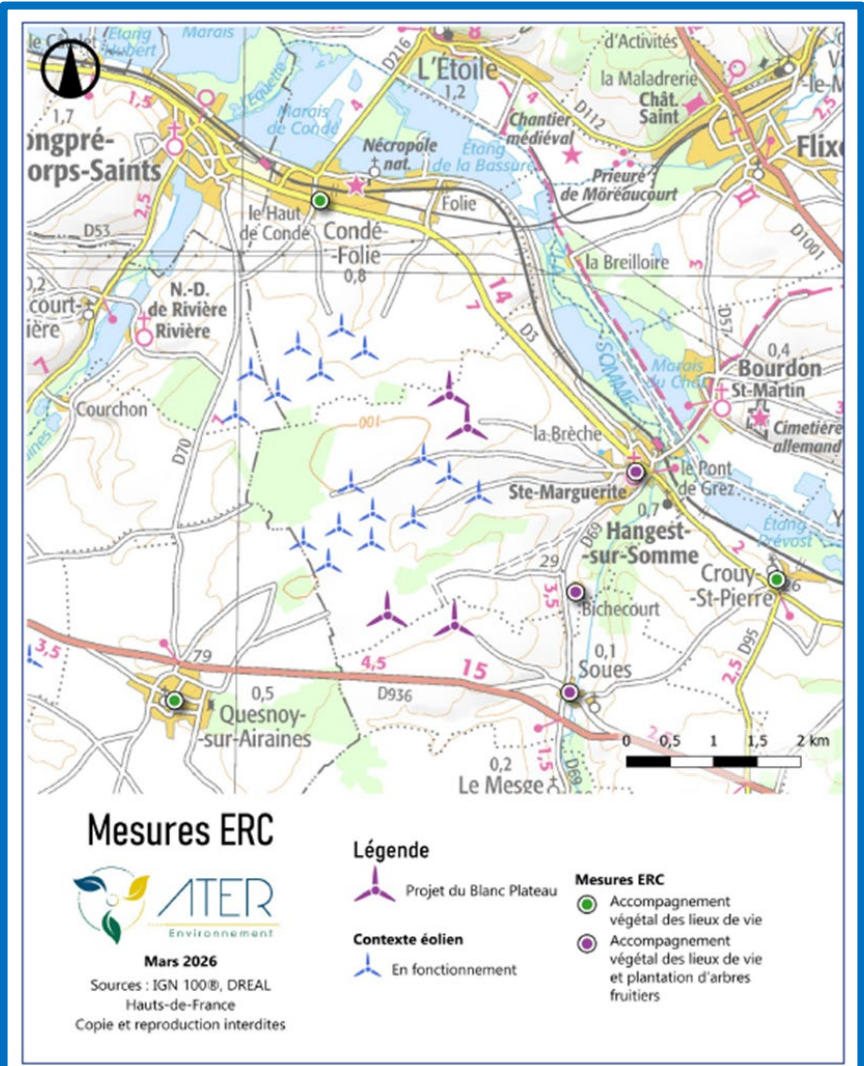
Perception et co-visibilité patrimoine et sites protégés

Les impacts résiduels vis-à-vis du patrimoine et des sites protégés sont fort au niveau de l'aire d'étude immédiate.

Impacts résiduels fort sur le patrimoine et les sites protégés

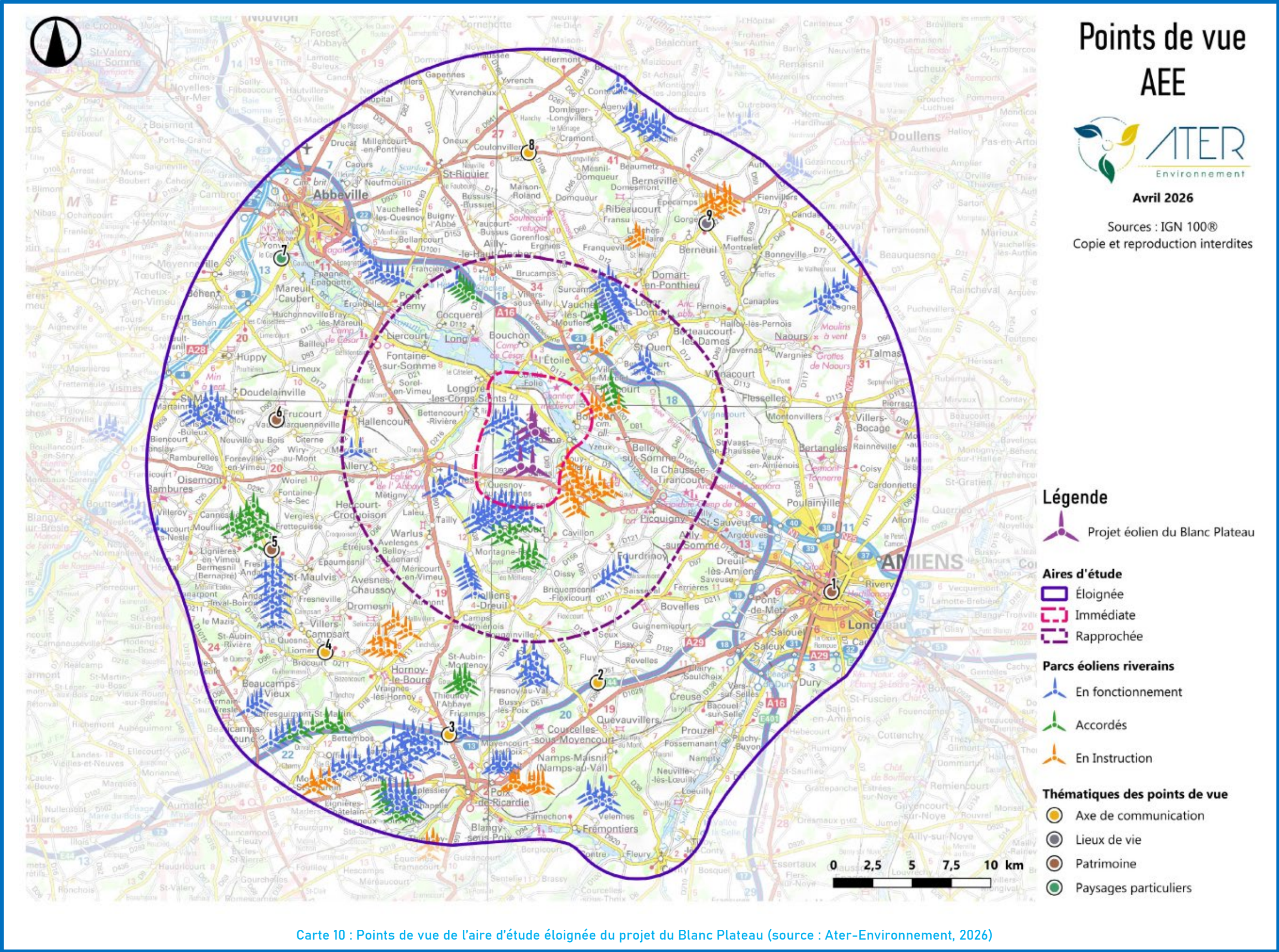
Mesures d'accompagnement/réduction

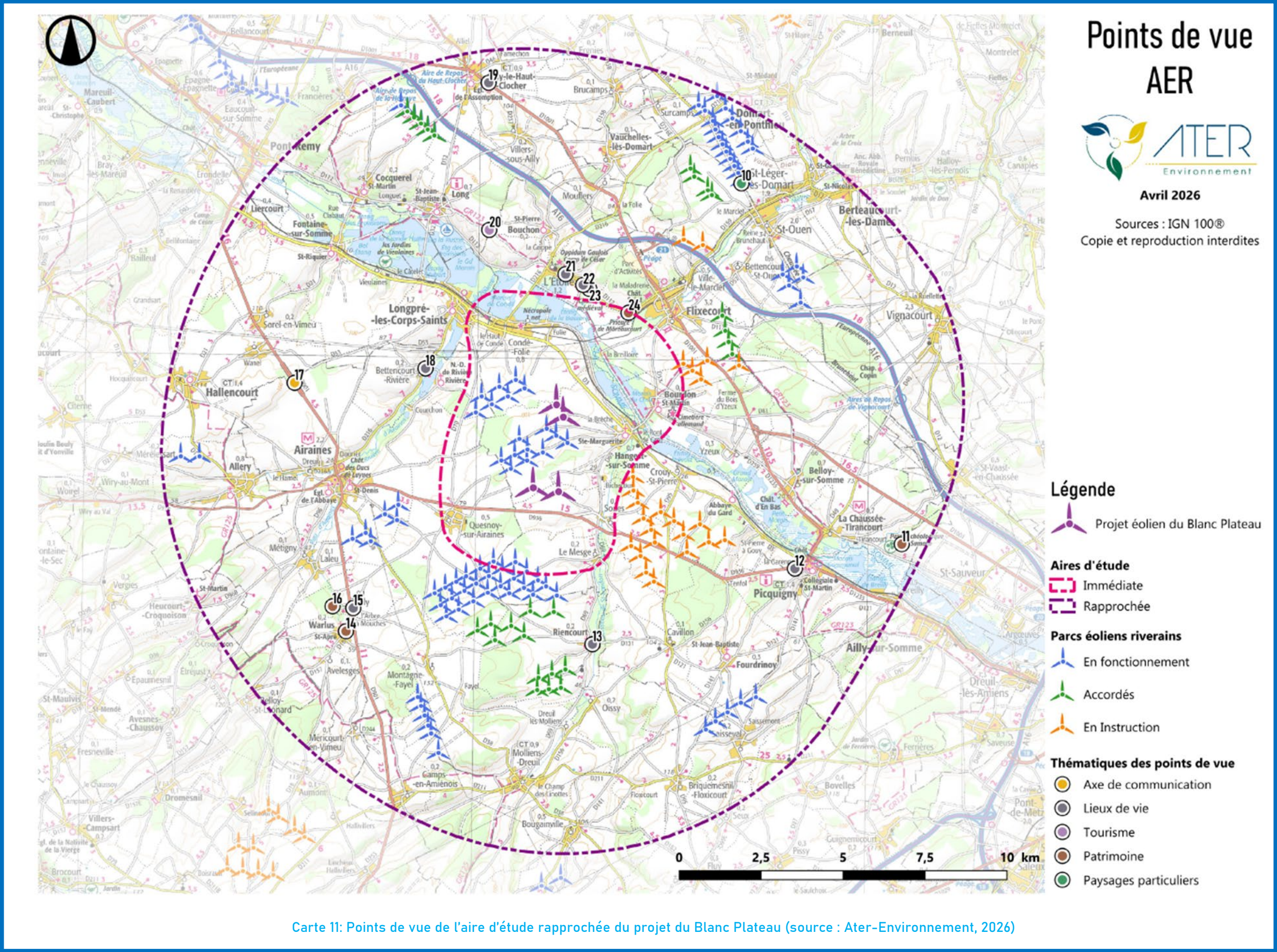
Thématique	Intitulé de la mesure
 PHASES CHANTIER	Bourses aux plantes et plantations des fonds de jardins



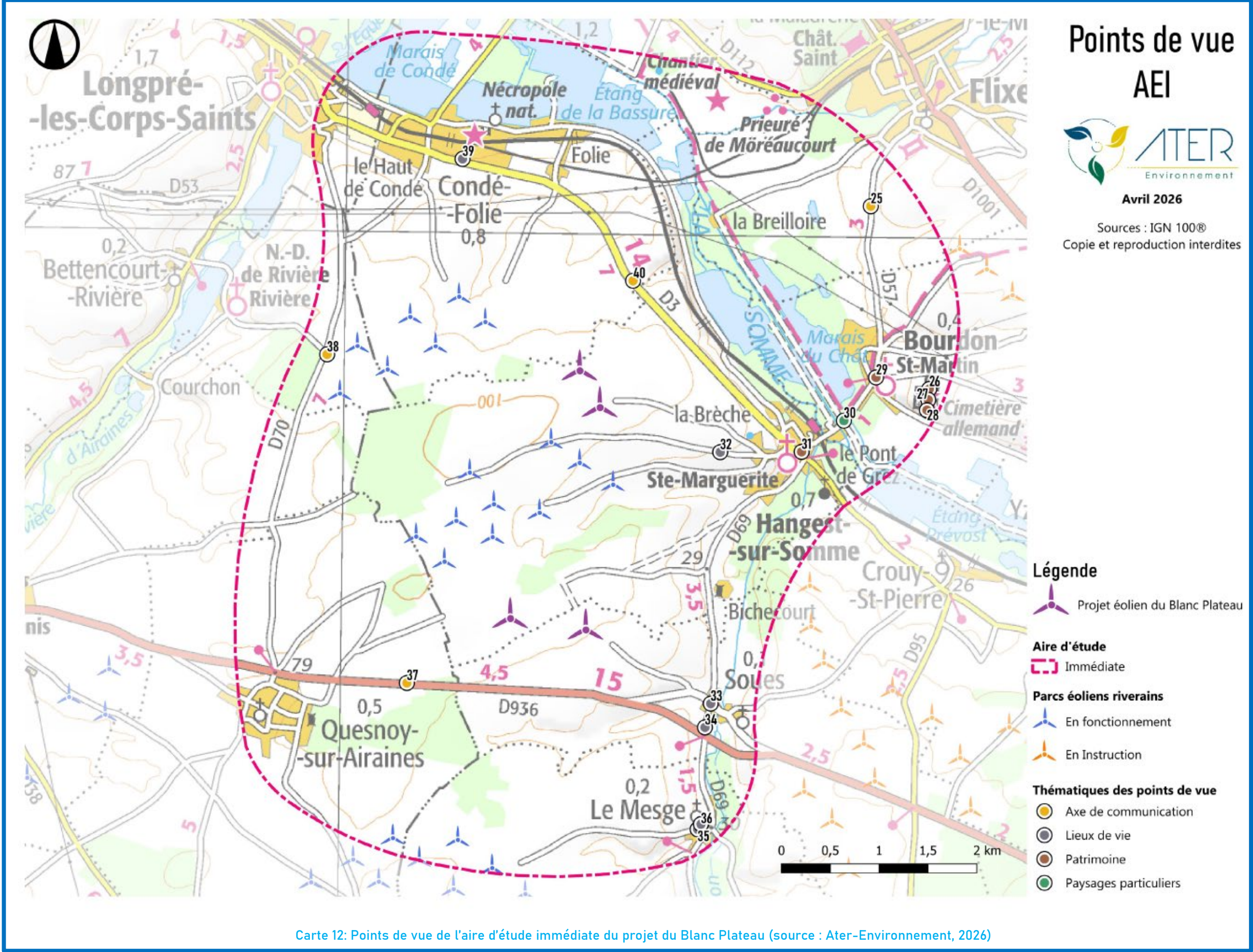
Carte 9: Emplacement des haies de fond de jardins, ATER Environnement®, 2026

Remarque : Les pages ci-après présentent la carte de localisation de tous les photomontages qui ont été réalisés dans le cadre de l'expertise paysagère, ainsi que quelques exemples de photomontages. Pour consulter l'intégralité des photomontages, le lecteur est invité à se reporter à l'expertise paysagère complète qui est annexée à l'étude d'impact complète.





Carte 11: Points de vue de l'aire d'étude rapprochée du projet du Blanc Plateau (source : Ater-Environnement, 2026)





Localisation de la prise de vue



Éolienne :

- En projet
- En service
- Acceptée
- En instruction



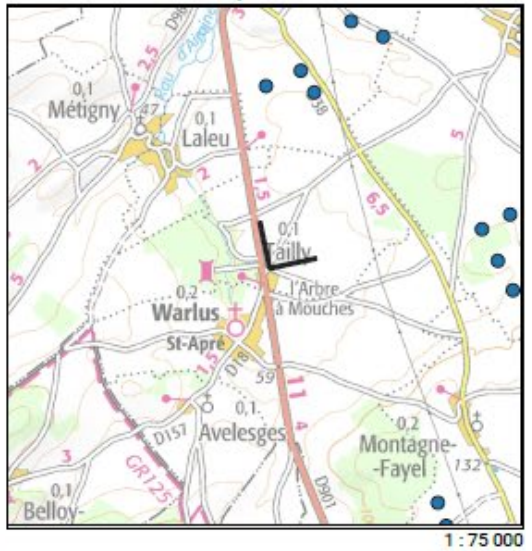
Figure 13 : Photosimulation n°4 – Honoy-le-Bourg-D211– Impact très faible (source : Energie Team, 2026)

État initial - Vue panoramique 120 °



Figure 14: Photosimulation 15 Tailly-D901, état initial-Vue panoramique 120° (source : Energie Team, 2026)

Localisation de la prise de vue



- Éolienne :
- En projet
 - En service
 - Acceptée
 - En instruction

Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Figure 15 : Photosimulation n°15 – Tailly-D901-Impact faible (source : Energie Team, 2026)

État initial - Vue panoramique 120 °



Figure 16: Photosimulation 25 : Flixecourt-D57, Vallée de la Somme, état initial –Vue panoramique 120° (source : Energie Team, 2026)



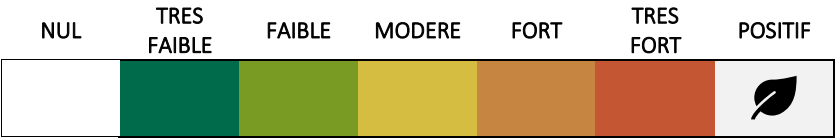
Simulation avec le projet - Vue panoramique 120°



Figure 17: Photosimulation 25 : Flixecourt-D57, Vallée de la Somme, impact modéré (source : Energie Team, 2026)

Synthèse du milieu paysager

Les enjeux et impacts sont classés selon l'échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement
- S : Suivi

THEME	AIRE D'ETUDE	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT BRUT	MESURES	COÛT	IMPACTS RESIDUELS
	PHASE CHANTIER	-	FAIBLE	R : Enfouissement des installations de raccordement des réseaux électriques R : Intégration des éléments connexes du parc	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	TRES FAIBLE
	Aire d'étude éloignée	FAIBLE	TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	FAIBLE	FAIBLE			FAIBLE
	Aire d'étude immédiate	TRES FORT	FORT			FORT
	Aire d'étude éloignée	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	MODERE	FAIBLE			FAIBLE
	Aire d'étude immédiate	TRES FORT	MODERE			MODERE
	Aire d'étude éloignée	TRES FAIBLE	NUL	A/R : Bourse aux plantes et plantation de fonds de jardins.	L'accompagnement végétal aura un coût estimatif de 150 000 € forfaitaire La plantation d'arbres fruitiers CHIFFRAGE ESTIMATIF DE LA MESURE : 25€ par arbre, soit 50€ par ménage. (En se basant sur les recensements de l'INSEE de 2021, le coût maximal s'élèvera	NUL
	Aire d'étude rapprochée	MODERE	TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Aire d'étude immédiate	TRES FORT	FORT			MODERE
	Aire d'étude éloignée	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	MODERE	FAIBLE			FAIBLE
	Aire d'étude immédiate	FORT	MODERE			MODERE

THEME	AIRE D'ETUDE	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT BRUT	MESURES	COÛT	IMPACTS RESIDUELS
 PATRIMOINE ET SITES PROTEGES	Aire d'étude éloignée	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE		à environ 12 150€ pour Hangest-sur-Somme (243 ménages) et 2 000€ pour Soues (40 foyers)	TRES FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	MODERE	FAIBLE			FAIBLE
	Aire d'étude immédiate	TRES FORT	FORT			FORT

Tableau 10 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu paysager du projet du Blanc Plateau

6. ANALYSE DU MILIEU NATUREL



Etat initial et enjeux

Contexte écologique

Le site est principalement orienté vers une agriculture type grande culture. Il est composé de milieu dit d’openfield

Il subsiste néanmoins de nombreux chemins enherbés, situés entre les îlots d’exploitation, et accueillant une flore plus ou moins naturelle. De même, ce type de milieu peut être utilisé par la faune volante comme lieu de vie, ou même de passage.

Les haies, boisements et friches présents à proximité immédiate de la zone d’implantation potentielle sont favorables à la biodiversité, tout comme les milieux présents en périphérie (boisements, avec zones bocagères dans leur continuité formant de nombreux continuums et corridors pour la biodiversité).

Aucun cours d’eau, plan d’eau ou mare ne concerne la zone d’implantation potentielle. On ne détermine donc pas de milieu favorable aux amphibiens.

De même le site ne présente aucune zone significative, favorable à l’herpétofaune, comme des anciennes carrières ou autres zones d’affleurements rocheux.

Avifaune (oiseaux)

Les enjeux pour l’avifaune nicheuse sont globalement modérés que ce soit dans les openfields ou sur les secteurs boisés (secteurs attractifs pour la nidification des passereaux).

L’enjeu global du site vis-à-vis de l’avifaune locale est donc localement fort avec des espèces à fort enjeu patrimonial.

L’enjeu est modéré pour l’avifaune migratrice. Le flux observé était pas très important mais très diversifié avec des oiseaux de grandes tailles (Grands cormorans, Oies cendrées), des rapaces comme le Balbuzard pêcheur, et de nombreux passereaux (Hirondelles, grives, Pinsons des arbres, Etourneaux sansonnets, Alouette des champs, etc).

Pour l’avifaune hivernante, en période d’hivernage, peu d’espèces ont été observées sur la zone du projet. De plus, aucune ne possède de statut patrimonial en tant qu’espèce hivernante. L’enjeu pour ces espèces est faible.

L'enjeu est faible à fort. Pour certaines espèces nicheuses.

Chiroptères (chauves-souris)

Globalement la zone du projet la plus au Nord présente des enjeux forts. C’est notamment le cas au niveau des bois et haies qui sont en niveau fort avec un contour modéré autour de toutes ces zones du fait de la présence d’espèces sensibles à l’éolien.

Ce niveau d’enjeux est accentué de la présence de milieux attractifs proches les uns des autres entraînant le déplacement des chiroptères d’un secteur à un autre.

Pour la zone au Sud, l’écoute de longue durée montre des passages ponctuels en plein openfields par de nombreuses espèces notamment des espèces sensibles comme les noctules

L'enjeu est faible à fort. (zone nord du projet)

Autres enjeux

De manière globale, les enjeux liés aux habitats naturels et à la flore de la zone du projet sont faibles car cette dernière est essentiellement composée d’openfields, milieu à faible valeur écologique.

De plus aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n’a été recensée au sein même de la zone du projet.

Concernant la faune terrestre la majorité de ces espèces ne présentent pas d’enjeu de conservation ou de statut patrimonial particulier. Seul le Blaireau européen (*Meles meles*) est considéré comme quasi-menacé en Picardie.

Concernant les incidences Natura 2000, il n’y a pas d’incidence notable du projet pour les espèces des sites Natura 2000 environnants.

L'enjeu est nul

?

ENJEU / SENSIBILITE en écologie

Contrairement à l’enjeu, dont la définition est indépendante de la notion de projet, la sensibilité évoque l’effet négatif que peut avoir l’éolien sur les différentes espèces.

L’enjeu est caractérisé par la **patrimonialité** d’une espèce (définie par son statut de protection, son état de conservation, sa vulnérabilité biologique) et sa **fonctionnalité** (comportement sur la zone d’implantation, abondance et répartition).

La **sensibilité** est évaluée à l’échelle locale grâce aux **retours d’expérience sur les effets constatés des parcs éoliens** (mortalité, perte d’habitats, etc.).

Certaines espèces ayant un statut de conservation défavorable peuvent être peu voire pas sensibles à l’activité éolienne (destructions de milieux mis à part). A l’inverse, certaines espèces communes peuvent être sensibles à l’activité éolienne et doivent être considérées comme telles dans l’étude d’impact.

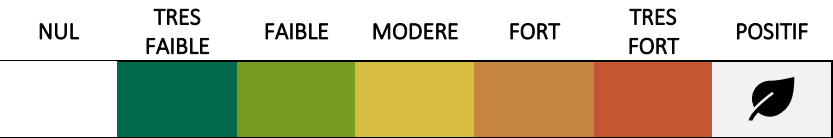
Mesures d'évitement/réduction

Plusieurs mesures d’évitement seront mises en place en amont du projet du Blanc plateau et permettront d’éviter les impacts de celui-ci sur le milieu naturel.

Thématique	Intitulé de la mesure
 FLORE ET HABITATS	Choix de l’implantation :
 AVIFAUNE (OISEAUX)	Choix de la période de travaux (Calendrier des travaux) Passage ornithologique (un passage (minimum) d’un naturaliste sur chacun des emplacements d’éoliennes, de chemins et de tout emplacement de travaux, 8 à 10 jours avant le commencement des travaux). Suppression des milieux attractifs aux bords des éoliennes
 CHIROPTERES (CHAUVES-SOURIS)	Eviter l’intrusion de chiroptères
 FAUNE TERRESTRE	Choix de l’implantation

Tableau 11 : Mesures d'évitement pour le milieu naturel

Les enjeux et impacts sont classés selon l’échelle suivante :



Impacts bruts

Avifaune (oiseaux)

Les zones de gagnage variables d’une année à l’autre, ainsi que la présence de milieux similaires autour de la zone du projet permettent de limiter fortement l’impact du parc sur les populations au gagnage ou en hivernage (possibilité pour les oiseaux de décaler leur zone de gagnage si les groupes d’individus sont de grande taille).

L’espacement entre les machines permet le passage des oiseaux migrateurs entre les machines (la majorité des migrateurs identifiés sur la zone du projet est composée de petits passereaux qui évoluent à des hauteurs de vol inférieures à 30 m).

Le risque d’impact sur les populations migratrices / hivernantes est donc faible, et concerne principalement les espèces observées en grand nombre sur la zone du projet ou se déplaçant à des hauteurs de vol supérieures à 30 m (Pigeon ramier, Pluvier doré et Vanneau huppé) qui devront peut-être décaler leur zone de gagnage ou entreprendre de survoler le parc et donc augmenter leur hauteur de vol.

Au vu des résultats de prospections, la migration postnuptiale est plus importante (déplacement d’importants effectifs d’oiseaux) que la migration prénuptiale sur la zone du projet.

Impacts bruts global faible

Chiroptères (chauves-souris)

Le risque de dérangement pendant les travaux est négligeable car les chiroptères sont actifs la nuit, donc pas de travaux la nuit. De plus, les travaux sont réalisés en openfields, milieux peu propices à la présence de gîtes.

Impacts bruts nuls en phase de travaux

Le risque d’impact par collision est fort pour la Noctule commune, la noctule de Leisier, la pipistrelle commune et la pipistrelle de Nathusius pour les éoliennes E2 à E3 et modéré pour les éoliennes E4 et E5

Aucun défrichement susceptible de faire disparaître les milieux privilégiés pour les chiroptères (gîte ou chasse) n’est prévu.

En revanche, une perte de chemin enherbé est prévu, deux scénarios sont envisagés, avec une perte beaucoup plus importante pour l’un des deux.

Rappelons que ces chemins, dans un environnement de grande culture avec la présence de boisements constituent à la fois des zones de chasse et de transit.

Le risque concernant la migration est faible pour quelques espèces, compte tenu du nombre de contacts enregistrés en altitudes pour la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Nathusius., couplés à la proximité de grandes vallées humides

Impacts bruts faibles à fort en phase d'exploitation.

Flore et habitats

L’impact du projet sur la flore au niveau des zones du projet sera globalement faible à modéré.

Une incertitude demeure toutefois quant au choix du tracé pour les 3 éoliennes situées au Nord. Dans tous les cas on aurait au moins une perte d’environ 2,3 km de chemins enherbé et jusqu’à 3,6 km pour le tracé le plus long.

S’il y a des destructions d’habitats non indiquées dans le dossier, et qui seront malgré tout réalisées lors du chantier (demande d’arrachage de haie ou destruction d’arbre par les exploitants lors de la réalisation du chantier, comblement de mares ou autres milieux grâce à la terre extraite lors de la réalisation des fondations...), des mesures compensatoires supplémentaires seront demandées. A ce stade du projet il n’est pas prévu de destruction d’habitat, autre que les chemins enherbés.

L'impact faible à modéré concernant la flore et les habitats

Autres impacts

Les impacts attendus pour le projet du Blanc Plateau sont nuls concernant la faune terrestre et les zones Natura 2000 durant toute les phases de vie du parc.

Impacts bruts nuls toutes phases confondues.



PRINCIPAUX IMPACTS POSSIBLES D'UN PARC EOLIEN SUR LA FAUNE ET LA FLORE

- Destruction directe (faune et/ou flore – travaux) ;
- Dérangement : éloignement, abandon de nichées... (travaux) ;
- Perte d’habitat par destruction (travaux) ;
- Perte / modification du territoire de chasse (travaux) ;
- Effet de barrière (pour les oiseaux) : crée une gêne voire une barrière lors des déplacements entre sites (exploitation) ;
- Barotraumatisme (pour les chauves-souris) : les chutes de pression aux abords des pales en rotation peuvent provoquer le décès de certains individus ;
- Mort par collision accidentelle (espèces volantes – exploitation).
- Atteinte à l’état de conservation : les impacts qui précèdent peuvent induire un risque pour la conservation des espèces les plus vulnérables.

Ces impacts ne sont pas systématiques et la mise en place

Mesures d'évitement et de réduction

Dans le cadre du projet du Blanc Plateau, plusieurs mesures de réduction seront mises en place :

Thématique	Intitulé de la mesure
 AVIFAUNE (OISEAUX)	Calendrier de travaux
	Passage ornithologique
	Suppression des milieux attractifs aux bords des éoliennes
 CHIROPTERES (CHAUVES-SOURIS)	Eclairage ponctuel, lié à un système de détection de mouvement mis en place au pied de chaque éolienne.
	Mise en place d’un minuteur qui empêche l’allumage entre 20 h 00 et 7 h 30 du matin
	Un plan d’arrêt nocturne en faveur des chiroptères sur toutes les machines du parc sera programmé dès la mise en service du parc.

Tableau 12 : Mesures de réduction pour le milieu naturel

Impacts résiduels

Dans le cadre du projet éolien du Blanc Plateau, plusieurs mesures de réduction sont prévues. Elles permettent de réduire les impacts du parc sur le contexte naturel, tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation.

Ainsi, les impacts résiduels sont nuls à faibles pour l'ensemble des catégories étudiées.

Impacts résiduels nuls à faibles.

Mesures d'accompagnement

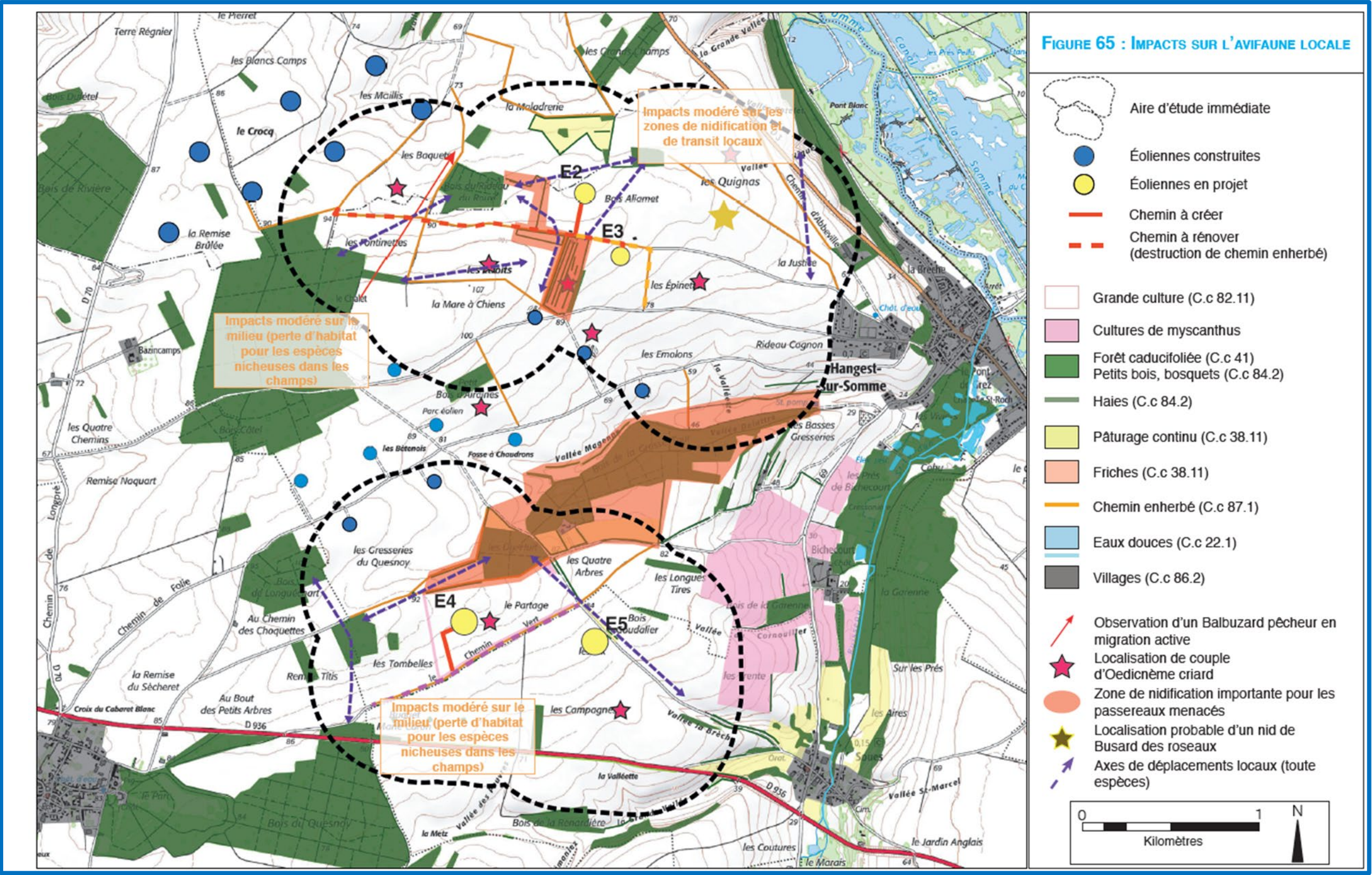
Une mesure d'accompagnement sera également mise en place, il s'agira de la sauvegarde des nids de Busards et de la mise en place de nichoirs pour le faucon crécerelle

Mesures de suivi

Un suivi réglementaire sera également réalisé après la mise en service du parc éolien.

Thématique	Intitulé de la mesure
 AVIFAUNE (OISEAUX)	Suivi mortalité pour l'avifaune et les chiroptères.
 CHIROPTERES (CHAUVES-SOURIS)	
	Suivi comportemental pour les chiroptères.

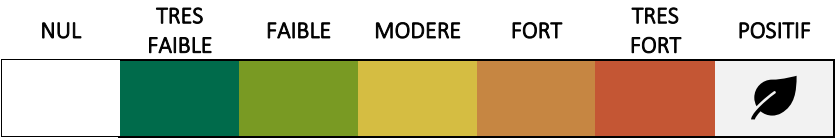
Tableau 13 : Mesures de suivi pour le milieu naturel



Carte 13 : Impacts sur l'avifaune locale (source : PLANETE VERTE, 2026)

Synthèse du milieu naturel

Les enjeux et impacts sont classés selon l'échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement
- S : Suivi

THÈME (sous-thème)		NIVEAU D'ENJEU	PHASE DU PROJET	IMPACT BRUT	MESURES	COUTS	IMPACT RESIDUEL
 CONTEXTE ECOLOGIQUE		-	-		E : Choix de l’implantation	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	
 FLORE ET HABITATS		FAIBLE	En travaux	FAIBLE à MODERE	E : Choix de la période de travaux (Calendrier des travaux)		
			En exploitation		E : Passage ornithologique		
				E : Suppression des milieux attractifs aux abords des éoliennes			
				E : Eviter l’intrusion de chiroptères			
 AVIFAUNE (OISEAUX)	Nicheuse	MODERE à FORT	En travaux	NUL à MODERE	R : Eclairage ponctuel lié à un système de détection de mouvement mis en place au pied de chaque éolienne		
			En exploitation		R : Mise en place d’un minuteur qui empêche l’allumage entre 20h00 et 7h30 du matin.		
	Migratrice	MODERE	En travaux	NUL à FAIBLE	R : Un plan d’arrêt nocturne en faveur des chiroptères sur toutes les machines du parc sera programmé dès la mise en service du parc.		
			En exploitation				
	Hivernante	FAIBLE	En travaux		A : Sauvegarde des nids de Busards et de la mise en place de nichoirs pour le faucon crécerelle.		
			En exploitation				
 CHIROPTERES (CHAUVES-SOURIS)		FAIBLE à FORT	En travaux	NUL	S : Suivi mortalité pour l’avifaune et les chiroptères ;		
			En exploitation	FAIBLE à FORT	S : Suivi comportemental pour les chiroptères		
							(NUL à FAIBLE)

THÈME (sous-thème)	NIVEAU D'ENJEU	PHASE DU PROJET	IMPACT BRUT	MESURES	COUTS	IMPACT RESIDUEL
 FAUNE TERRESTRE	NUL	En travaux	NUL			
		En exploitation				
 INCIDENCE NATURA 2000	NUL	En travaux				
		En exploitation				

Tableau 14 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu écologique du projet du Blanc Plateau

7. ANALYSE DU MILIEU HUMAIN



Etat initial et enjeux

Contexte éolien

Une attention particulière a également été apportée au SRE de l'ancienne région Picardie, car bien qu'il ne soit plus en vigueur, il reste un document guide qu'il faut prendre en considération. Ainsi, le projet éolien du Blanc Plateau s'insère dans une zone favorable sous condition au développement de l'éolien.

Le projet éolien du Blanc Plateau se situe dans un contexte éolien dense, présentant de nombreux parcs construits et accordés, ainsi que quelques parcs en instruction. Le parc éolien le plus proche est celui en fonctionnement dénommé parc éolien Les Baquets, à environ 400 m au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle.

L'enjeu est modéré.

Ambiance lumineuse

L'ambiance lumineuse de la zone d'implantation potentielle est qualifiée de « rurale », de même que ses alentours immédiats. Plusieurs sources lumineuses sont présentes : principalement les halos lumineux des villages, ainsi que l'éclairage provenant des voitures circulant sur les routes proches, auquel il faut ajouter les feux de balisage des éoliennes environnantes.

L'enjeu est modéré.

Ambiance acoustique

Concernant l'aspect acoustique, l'enjeu principal correspond à la maîtrise de l'environnement sonore. En effet, il s'agira de ne pas créer d'élévation significative des niveaux de bruit.

En cas d'importantes nuisances sonores sur le voisinage, des répercussions non négligeables sur la santé des riverains et leur qualité de vie peuvent être observées.

Cependant, grâce à une réglementation qui repose sur un critère d'émergence sonore et qui limite donc l'impact autorisé par rapport au bruit sans éoliennes, et grâce aux possibilités de bridage acoustique des éoliennes, les nuisances sonores potentielles sont maîtrisées.

L'enjeu est modéré.

Transport

Les infrastructures majeures de transport sont nombreuses et diversifiées dans les aires d'étude. Ainsi, sont recensées de nombreuses infrastructures routières (autoroute, routes nationales, départementales principales et secondaires), un aéroport, plusieurs voies ferrées et trois voies navigables.

L'enjeu est fort.

Activités de tourisme et de loisirs

Une multitude de circuits de randonnée sillonnent les deux aires d'étude immédiate et rapprochée, mettant notamment en valeur le patrimoine naturel. Tandis qu'aucun chemin ne traverse la zone d'implantation potentielle, le plus proche reste situé à environ 280 m au nord-est de la zone d'implantation potentielle nord. Plusieurs activités touristiques sont également recensées au sein des différentes aires d'étude.

Deux hébergements touristiques sont recensés dans les communes d'accueil du projet. L'enjeu est fort au vu de la densité d'hébergements touristiques dans les aires d'étude immédiate et rapprochée.

La chasse et la pêche constituent des activités de loisir pratiquées dans les aires d'étude du projet du Blanc Plateau. Les espèces chassées et pêchées sont communes.

Aucun signe d'identification de la qualité et de l'origine n'est présent sur les territoires des communes d'accueil du projet.

De nombreux monuments commémoratifs intègrent les aires d'étude du projet.

L'enjeu est fort

Risques technologiques

Bien que les sites SEVESO soient relativement éloignés de la zone d'implantation potentielle, le risque industriel reste modéré étant donné le nombre non négligeable d'ICPE au sein des communes de Condé-Folie et d'Hangest-sur-Somme.

Le risque lié au transport de marchandises dangereuses est modéré, en raison de la densité des réseaux de transports au sein des aires d'étude.

Les autres risques technologiques (sites et sols pollués, nucléaire et découverte d'engins de guerre) sont très faibles à faibles dans les communes d'implantation du projet.

L'enjeu est modéré

Autres enjeux

Les enjeux liés au contexte socio-économique, à la planification urbaine aux infrastructures électriques et aux servitudes sont faibles.

L'enjeu est faible.

Mesures d'évitement

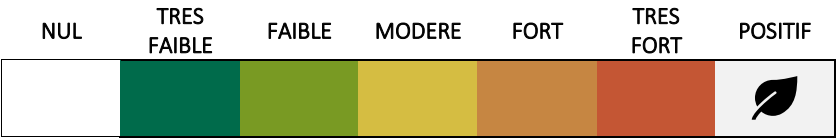
Plusieurs mesures d'évitement seront mises en place en amont du projet afin d'éviter la création d'impacts sur le milieu humain.

Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant :

Thématique	Intitulé de la mesure
 PLANNIFICATION URBAINE	Eviter l'implantation d'éoliennes en zones non compatibles avec les règles d'urbanisme.
 INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES	Suivre les recommandations des gestionnaires en phases chantier et de démantèlement.
 SERVITUDES	Eviter l'implantation d'éoliennes dans les zones archéologiques connues
	Suivre les recommandations des gestionnaires d'infrastructures existantes en phase chantier
	Eviter l'implantation d'éoliennes dans les périmètres de protection des routes départementales

Tableau 15 : Mesures d'évitement pour le milieu humain

Les enjeux et impacts sont classés selon l'échelle suivante :



Impacts bruts

Activités agricoles

Le projet éolien ne concerne que des parcelles à vocation agricole. Le chantier entraînera le gel temporaire d’une partie de ces surfaces (2,46 ha, soit moins de 1 % de la Surface Agricole Utile des communes d’Hangest-sur-Somme et Soues qui couvrent respectivement 384 et 426 ha au total (observatoire agricole,2024)) ainsi que la destruction éventuelle de cultures en fonction des dates de travaux. Toutefois, le chantier n’empêchera pas les exploitants agricoles de travailler.

Le Maître d’Ouvrage s’est engagé auprès des propriétaires et exploitants des parcelles agricoles à se concerter au plus tôt avec eux, avant le démarrage de la phase chantier, afin d’éviter autant que possible la destruction de récoltes et limiter au maximum la gêne due au chantier.

Les chemins ruraux empruntés par les agriculteurs le seront également par les véhicules de chantier. Ils sont suffisamment larges pour permettre le croisement des véhicules excepté lors de l’arrivée des gros éléments des éoliennes.

Impact brut modéré.

Ambiance lumineuse

L’impact du parc sur l’ambiance lumineuse sera faible en phase de travaux (impact similaire à ceux des travaux agricoles habituels) et modéré en phase d’exploitation, du fait du balisage lumineux du parc si aucune mesure d’harmonisation visuelle n’est mise en œuvre.

Impact brut faible à modéré.

Santé

Les impacts sur la santé sont globalement nuls à faibles. Toutefois, un impact négatif modéré pourra survenir en phase de travaux, lié aux déchets générés par le chantier. A l’inverse, un impact positif modéré est attendu en phase d’exploitation sur la qualité de l’air.

Impact brut globalement nul à modéré en phase travaux.
Impact brut positif modéré sur la qualité de l’air en exploitation.

Transports

En phase de travaux, le parc engendrera un impact modéré lié à la détérioration des voiries empruntées en raison du passage répété d’engins lourds, un impact faible lié à l’augmentation du trafic (particulièrement au moment du coulage des fondations) et un impact très faible sur les automobilistes lié à la curiosité de ceux-ci vis-à-vis des travaux en cours.

Impact brut très faible à modéré en phase travaux.

Servitudes

Les impacts sur les servitudes sont globalement nuls à faibles. Seul l’impact sur la réception télévisuelle des riverains, pourra potentiellement atteindre un niveau modéré en phase d’exploitation.

Impact brut nul à modéré.

Autres impacts

Les niveaux d’impacts concernant les autres phases de vie du parc que celles évoquées dans les paragraphes qui précèdent sont nuls à très faibles.

Les impacts sur les risques technologiques, la démographie et le logement, le contexte éolien, la qualité de l’eau sont nuls toutes phases confondues (travaux et exploitation).

Les impacts sur les autres servitudes du projet sont également nuls.

Impact brut nul à très faible.

Mesures de réduction

De nombreuses mesures de réduction seront mises en place afin de réduire les impacts identifiés sur le milieu humain.

Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant :

Thématique		Intitulé de la mesure
 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	Activités agricoles	Limiter l’emprise des plateformes
		Conserver les bénéfices agronomiques et écologiques du site
 AMBIANCE LUMINEUSE		Synchroniser les feux de balisage.
 AMBIANCE ACOUSTIQUE		Réduire les nuisances sonores pendant le chantier
 SANTÉ	Qualité de l’air	Limiter la formation de poussières
	Déchets	Gérer les déchets
 TRANSPORTS		Gérer la circulation des engins de chantier
		Remise en état des routes en cas de dégradation avérée.
 RISQUES TECHNOLOGIQUES		Sécuriser le site en cas de découverte « d’engins de guerre ».
 ACTIVITES DE TOURISME ET LOISIRS		Prévenir le risque d’accidents de promeneurs durant la phase chantier
 SERVITUDES		Rétablir la réception télévisuelle en cas de problèmes

Tableau 16 : Mesures de réduction appliquées au milieu humain

Impacts résiduels

Activités agricoles

L'emprise au sol limitée et les mesures de réduction appliquées rendent l'impact résiduel du parc éolien du Blanc Plateau faible pendant les phases de chantier et de démantèlement.

L'impact résiduel sera également faible en phase d'exploitation. En effet, les emprises ont été optimisées lors de la conception et les surfaces temporairement utilisées pour le chantier rendues à l'exploitation.

Impact résiduel faible

Ambiance lumineuse

L'impact visuel des feux clignotants en phase d'exploitation est difficilement quantifiable, mais étant donné les mesures de synchronisation prises et l'éloignement aux habitations, l'impact résiduel sera faible.

En phases chantier et de démantèlement, l'impact du parc éolien sur l'ambiance lumineuse est très faible et lié aux engins de chantier.

Impact résiduel très faible à faible.

Santé

Ainsi, aucun impact lié aux infrasons, aux basses fréquences, aux champs électromagnétiques n'est attendu.

Par ailleurs, la réalisation d'une étude relative aux ombres portées n'est pas obligatoire pour le parc éolien du Blanc Plateau.

Enfin, les impacts du chantier liés aux vibrations et aux odeurs sont considérés comme très faibles et temporaires.

La santé des populations environnantes ne sera donc pas impactée par le parc éolien.

Impact résiduel très faible.

Transport

En phases de chantier et de démantèlement, l'impact résiduel lié au transport est très faible en ce qui concerne l'état des routes ainsi que les automobilistes et faible en ce qui concerne l'augmentation de trafic.

L'impact résiduel sur les infrastructures de transport en phase d'exploitation est très faible en ce qui concerne l'augmentation du trafic, nul pour les automobilistes et faible sur les infrastructures de transport existantes.

Impact résiduel nul à faible.

Servitudes

L'impact résiduel sur les vestiges archéologiques est faible en phase de chantier et très faible en phase de démantèlement. L'impact potentiel sur la réception télévisuelle est nul après mesure de réduction.

Les impacts résiduels sur toutes les autres servitudes identifiées seront nuls en phases chantier et d'exploitation.

Impact résiduel nul à faible.

Mesures de compensation

Dans le cadre de l'impact du projet du Blanc Plateau sur le contexte socio-économique, les emprises au sol ne pouvant être réduites au-delà des surfaces occupées par les éoliennes, des mesures de compensation seront donc mises en place :

Thématique		Intitulé de la mesure
 CONTEXTE SOCIO- ECONOMIQUE	Activités agricoles	Dédommagement en cas de dégâts
		Indemnisation des propriétaires

Tableau 17 : Mesures de compensation pour le milieu humain

Mesure d'accompagnement

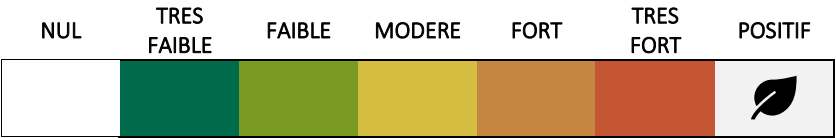
Afin d'améliorer l'acceptabilité locale du parc éolien du Blanc Plateau une mesure d'accompagnement sera mise en place, des panneaux d'information sur le parc seront ainsi implantés.

Mesures de suivi

Le parc éolien du Blanc Plateau fera l'objet d'un suivi acoustique suivant sa mise en service et permettra de mesurer l'impact acoustique réel du parc et optimiser son fonctionnement en cas d'impact avéré.

Synthèse du milieu humain

Les enjeux et impacts sont classés selon l’échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement

THÈME (Sous-thème)		NIVEAU D'ENJEU	PHASE DU PROJET	IMPACT BRUT	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
 PLANIFICATION URBAINE		FAIBLE	En travaux & en exploitation	 MODERE à NUL	E : Eviter l’implantation d’éoliennes en zones non compatibles avec les règles d’urbanisme.	 MODERE à NUL
 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	Démographie	FAIBLE	En travaux	NUL	-	NUL
			En exploitation			
	Logement		En travaux	NUL	-	NUL
			En exploitation			
	Economie		En travaux	 FAIBLE	-	 FAIBLE
			En exploitation	 TRES FAIBLE à MODERE		 MODERE
	Activités agricoles		En travaux	FAIBLE à MODERE	R : Limiter l’emprise des plateformes ; R : Conserver les bénéfices agronomiques et écologiques du site ; C : Dédommagement en cas de dégâts ; C : Indemnisation des propriétaires.	FAIBLE
En exploitation			FAIBLE			
 CONTEXTE EOLIEN		MODERE	En travaux	NUL	-	NUL
			En exploitation	NUL		NUL
 AMBIANCE ACOUSTIQUE		MODERE	En travaux	FAIBLE	R : Réduire les nuisances sonores pendant le chantier ; S : Suivi acoustique après la mise en service du parc.	FAIBLE
			En exploitation			
 AMBIANCE LUMINEUSE		MODERE	En travaux	TRES FAIBLE	R : Synchroniser les feux de balisage.	TRES FAIBLE
			En exploitation	MODERE		FAIBLE
 SANTÉ	Qualité de l’air	FAIBLE	En travaux	TRES FAIBLE à FAIBLE	R : Limiter la formation de poussières	TRES FAIBLE
			En exploitation	 MODERE		 MODERE
	Qualité de l’eau		En travaux	NUL	NUL	

THÈME (Sous-thème)		NIVEAU D'ENJEU	PHASE DU PROJET	IMPACT BRUT	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
	Déchets		En exploitation		R : Gérer les déchets.	TRES FAIBLE
			En travaux	MODERE		
			En exploitation	FAIBLE		
	Autres		En travaux	TRES FAIBLE	-	TRES FAIBLE
			En exploitation	NUL		NUL
 TRANSPORTS		FORT	En travaux	TRES FAIBLE à MODERE	R : Gérer la circulation des engins de chantier ; R : Remise en état des routes en cas de dégradation avérée.	TRES FAIBLE à FAIBLE
			En exploitation	NUL à FAIBLE		NUL à FAIBLE
 INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES		FAIBLE	En travaux	NUL	E : Suivre les recommandations des gestionnaires en phases chantier et de démantèlement.	NUL
			En exploitation	NUL à FAIBLE		FAIBLE
 ACTIVITES DE TOURISME ET LOISIRS		FORT	En travaux	NUL à FAIBLE	R : Prévenir le risque d’accidents de promeneurs durant la phase chantier ; A : Informer les promeneurs sur le parc éolien.	TRES FAIBLE à FAIBLE
			En exploitation	NUL à TRES FAIBLE		NUL à TRES FAIBLE
 RISQUES TECHNOLOGIQUES	Engins de guerre	MODERE	En travaux	FAIBLE	R : Sécuriser le site en cas de découverte « d’engins de guerre ».	TRES FAIBLE
			En exploitation	NUL		NUL
	Autres risques technologiques		En travaux			
			En exploitation			
 SERVITUDES	Ministère de l’intérieur	FAIBLE	En travaux	NUL	E : Eviter l’implantation d’éoliennes dans les zones archéologiques connues ; E : Suivre les recommandations des gestionnaires d’infrastructures existantes en phase chantier et démantèlement ; E : Eviter l’implantation d’éoliennes dans les périmètres de protection des routes départementales R : Rétablir la réception télévisuelle en cas de problèmes.	NUL
			En exploitation	NUL		NUL
	Aéronautique		En travaux	NUL		NUL
			En exploitation	NUL		NUL
	Archéologique		En travaux	TRES FAIBLE à FAIBLE		TRES FAIBLE à FAIBLE
			En exploitation	NUL		NUL
	Télévisuelle		En travaux	NUL		NUL
			En exploitation	MODERE		NUL

Tableau 18 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu humain du projet du Blanc Plateau

8. IMPACTS CUMULES



THÈME (Sous-thème)		IMPACT BRUT	MESURES	COUTS	IMPACTS RESIDUELS
 CONTEXTE PHYSIQUE	Toutes thématiques confondues	NUL	-	-	NUL
 CONTEXTE PAYSAGER		NUL		-	NUL
 CONTEXTE NATUREL		NUL		-	NUL
 CONTEXTE HUMAIN	Economie	 FAIBLE à MODERE	R : Synchroniser les feux de balisage.	Inclus dans les coûts du projet	 FAIBLE à MODERE
	Activités agricoles	 FAIBLE			 FAIBLE
	Ambiance acoustique	NUL			NUL
	Ambiance lumineuse	MODERE			FAIBLE
	Qualité de l'air	 FORT			 FORT
	Infrastructures de transport	TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Infrastructures électriques	TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Tourisme et loisir	FAIBLE			FAIBLE
	Autres thématiques	NUL			NUL

Tableau 19: Synthèse des impacts cumulés du projet du Blanc Plateau

9. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT AVEC ET SANS MISE EN ŒUVRE DU PROJET



VOLET	THEME	SCENARIO D'EVOLUTION	
		AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	EN ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
CONTEXTE PHYSIQUE	GEOLOGIE et SOL	Aucun impact significatif n’est attendu avec la mise en œuvre du projet, et les terrains seront remis en état après démantèlement.	En l’absence de grands projets structurants à proximité du site du projet, la géologie ne devrait pas être impactée durant les 20 prochaines années.
	RELIEF	Très peu de remaniements de terrain prévus durant les travaux et aucun en phase d’exploitation.	Le relief ne devrait pas subir de modifications importantes durant les 20 prochaines années.
	HYDROLOGIE	Faible modification du ruissellement des eaux dû à l’imperméabilisation des sols durant la phase d’exploitation. Retour à l’initial avec la remise en état du site après démantèlement	Le changement climatique est un phénomène mondial, mais ses conséquences se ressentent au niveau local et s’expriment différemment selon les régions : fonte des glaciers, pénurie d’eau, montée du niveau de la mer. Concernant le SDAGE Artois-Picardie, il devrait principalement subir la montée des eaux au niveau de ses côtes, et une pénurie d’eau dans les terres.
	CLIMAT	Aucune modification directe sur le climat. Le projet participe à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.	Durant les 20 prochaines années, comme cela l’a été depuis 1850, le dérèglement climatique devrait s’accroître, même si celui-ci reste limité à 2°C dans le cas où l’ensemble des pays signataires parvient à respecter les objectifs fixés par la COP 21. Toutefois, la probabilité de limiter le réchauffement climatique global à 2°C reste faible, puisque que celle-ci est évaluée à 5 % selon une étude parue dans la revue « Nature Climate Change ».
	RISQUES NATURELS	Le projet n’est pas de nature à augmenter les risques naturels	Les changements climatiques vont induire une augmentation de l’occurrence et de l’intensité de certaines catastrophes naturelles, comme les tempêtes ou les inondations.
CONTEXTE NATUREL		-	-
CONTEXTE PAYSAGER		-	-
CONTEXTE HUMAIN	PLANIFICATION URBAINE	Aucune incidence sur la planification urbaine.	Les évolutions des documents de planification urbaine suivent celles des populations et des territoires qu’ils régissent. Il n’est donc pas possible de prévoir leur évolution de manière précise durant les 20 prochaines années.
	CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	Aucune incidence sur la démographie et le parc de logement. Retombées économiques et création d’emploi pour les territoires et les collectivités. Incidence faible sur les activités agricoles dû au gel de 1,8 ha de sol destinés à l’agriculture durant la phase d’exploitation	L’évolution démographique probable des communes d’étude devrait tendre vers une stabilisation de la population, ainsi qu’un vieillissement. Cette évolution reste soumise à de nombreux facteurs extérieurs difficilement prévisibles (politiques publiques, évolution de l’environnement, de la santé, etc.). La tendance d’évolution du nombre de logements devrait poursuivre sa croissance au cours des 20 prochaines années. Durant ces prochaines années, il est probable que la croissance économique des Hauts-de-France continue sa progression. Cependant, ce domaine est très sensible aux changements politiques nationaux et mondiaux. Il existe donc peu de visibilité à long terme sur ce sujet. Dans les années à venir, il est probable que le nombre d’exploitations continue de décroître progressivement au profit notamment d’exploitations de plus grande taille, avant de se stabiliser voire peut-être de croître légèrement.
	AMBIANCE LUMINEUSE	La présence d’un balisage lumineux de jour et de nuit modifie de façon faible l’ambiance lumineuse locale.	On peut considérer que l’ambiance lumineuse des territoires étudiés restera globalement de « rurale » durant les 20 prochaines années.
	AMBIANCE ACOUSTIQUE	Dans le cadre des projets éoliens on s’intéresse principalement à la variation des niveaux sonores en fonction de la vitesse du vent. L’ambiance sonore est donc fortement liée à l’agitation de la végétation proche du point de mesure, et l’influence du bruit généré par le trafic routier est plus	L’évolution de l’environnement sonore en l’absence de réalisation du parc est difficile à prévoir compte tenu du manque d’information disponible.
			À partir des informations portées à notre connaissance, et de notre analyse du site, les éléments principaux

VOLET	THEME	SCENARIO D'EVOLUTION	
		AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	EN ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
		faible. Il semble donc probable que l’environnement sonore hors éolien demeurera assez similaire à l’avenir car il dépend majoritairement de sources de bruit qui évolueront peu. L’évolution du paysage sonore à terme dépendra donc essentiellement du bruit généré par le parc éolien.	suivants ressortent : Bruit des installations : - à notre connaissance, il n’y a pas de projet de création d’industrie à proximité de la zone d’étude, - il n’y a pas de projet de création d’industrie à proximité de la zone d’étude, Bruit des infrastructures de transport : -à notre connaissance, il n’y a pas de projet de création d’infrastructure à proximité de la zone d’étude -les voies routières existantes sont peu fréquentées (zone rurale) et même si une augmentation des trafics pourrait avoir lieu elle sera probablement très faible ; en tout état de cause, l’évolution n’est pas quantifiable (aucune étude de trafic n’existe) ; par ailleurs l’évolution de la technologie des voitures tend à les rendre de moins en moins bruyantes, exode rural possible, etc.). Bruit de la nature : -aucun travail de déforestation n’est prévu sur les boisements voisins, le bruit lié à la végétation devrait donc rester inchangé, -les principales évolutions pourraient provenir de l’avifaune selon la période de l’année mais ceux-ci n’entrent pas dans l’objet du décret. Bruit d’activité humaine : -aucun projet d’urbanisation n’est prévu, -les principales évolutions pourraient provenir de l’activité agricole saisonnière mais ceux-ci n’entrent pas dans l’objet du décret.
	SANTE	Aucune modification n’est attendue sur la qualité de l’eau, sur la santé due aux infrasons, aux champs électromagnétiques et aux ombres portées. Les déchets générés durant la phase d’exploitation seront acheminés et traités dans des filières adaptées. Une amélioration de la qualité de l’air est attendue grâce à la réduction des émissions de gaz par effet de serre.	L’utilisation de sources d’énergies fossiles telles que le charbon ou le fioul engendre des effets négatifs sur la qualité de l’air et donc sur la santé. De plus, elle contribue au réchauffement mondial du climat. Concernant l’utilisation du nucléaire, les effets sur la santé humaine sont potentiellement négatifs dans le cas d’une défaillance d’un réacteur ou d’une non-conformité dans la gestion des déchets.
	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Aucune incidence significative sur les infrastructures de transport n’est attendu durant l’exploitation du parc.	L’évolution des infrastructures de transport des territoires d’étude pour les prochaines années est donc définie par les principaux objectifs opérationnels des schémas territoriaux en vigueur. A un niveau plus local, la création de nouvelles infrastructures de transport reste de manière générale très localisée, pour la desserte de nouveaux lotissements ou zones d’activités par exemple, le réseau routier existant suffisant à desservir l’ensemble du territoire. Les principaux travaux routiers locaux concerneront des réfections de voiries existantes.
	INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES	Utilisation d’une partie des capacités réservées au raccordement de la production électrique d’origine renouvelable. L’incidence du projet seul est peu significative au regard de l’ensemble des capacités réservées aux échelles départementales et régionales et des objectifs de raccordement de puissance renouvelable.	Selon les schémas régionaux électriques de la région Hauts-de-France, la tendance à l’augmentation de la production d’électricité d’origine renouvelable, et notamment éolienne, va se poursuivre sur le territoire régional. Des adaptations de réseau sont prévues pour permettre de raccorder ces nouvelles capacités.
	ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS	Aucune incidence sur le tourisme et sur les loisirs.	L’évolution du tourisme sera marquée par les différentes orientations du schéma régional du tourisme en vigueur.
	RISQUES TECHNOLOGIQUES	Le projet n’est pas de nature à augmenter les risques technologiques	Etant donné la stagnation voire la baisse prévisible de la population sur les communes d’accueil du projet, les risques technologiques devraient également suivre la même tendance pour couvrir les besoins de la population.
	SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	Le projet n’entraînera aucune modification des servitudes d’utilité publique.	Etant donné la stagnation voire la baisse prévisible de la population sur les communes d’accueil du projet, les servitudes d’utilité publique devraient également suivre la même tendance pour couvrir les besoins de la population.

Tableau 20 : Evolution de l'environnement avec et en l'absence de mise en œuvre du projet du Blanc Plateau (sources : ATER Environnement, EQS, 2024)

10.CONCLUSION



Le site choisi pour l'implantation des éoliennes du projet éolien du Blanc Plateau est situé sur les communes d'Hangest-sur-Somme et de Soues. Il s'agit d'un espace ouvert à vocation agricole, dont les caractéristiques sont très propices à cette activité, aussi bien d'un point de vue technique que réglementaire. De plus le parc vient s'inscrire dans la continuité de l'existant, venant densifier un pôle éolien déjà existant

L'étude écologique conclut que grâce à des mesures adaptées, l'impact du parc du Blanc Plateau sera nul à faible sur les différents groupes floristiques et faunistiques présents à proximité du parc.

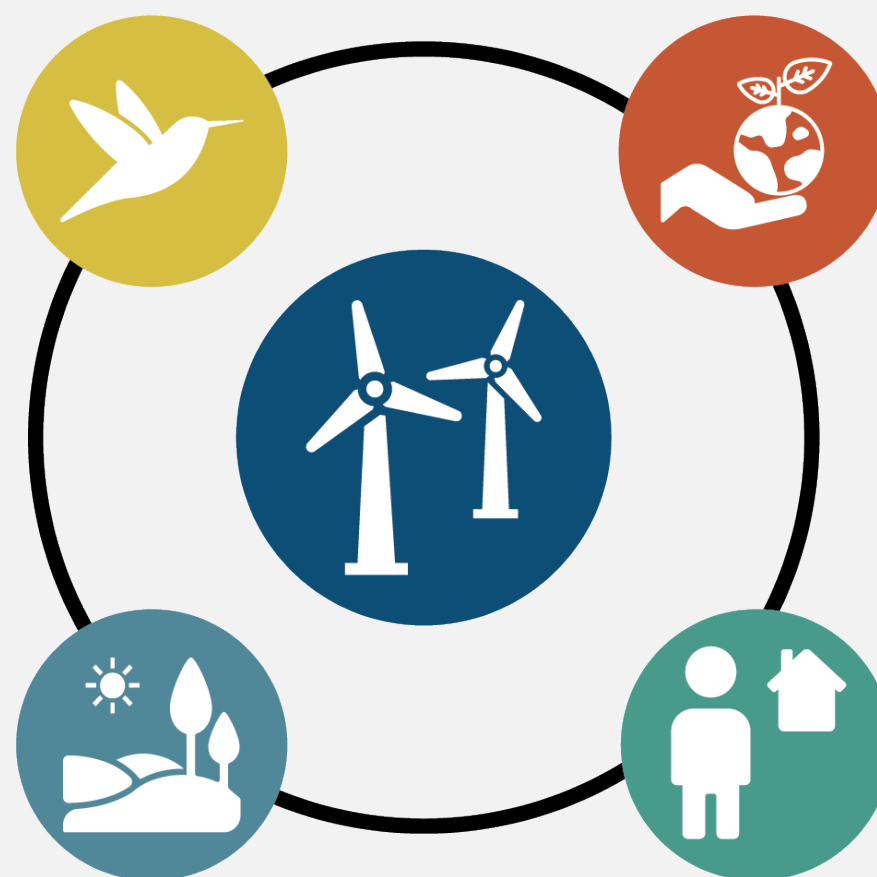
Un suivi comportemental pour les chiroptères et un suivi de mortalité pour l'avifaune et les chiroptères sera mis en place.

Ce suivi se fera au moins une fois au cours de la première année de fonctionnement de l'installation puis, une fois tous les dix ans comme indiqué par la réglementation

En s'implantant dans ce type de paysage, le projet du Blanc Plateau a un principal enjeu : son lien avec l'existant. En effet, le choix d'une implantation en densification permet de limiter la plupart des impacts : les nouvelles éoliennes ne viennent pas créer un nouveau motif et elles ne viennent pas apporter une mutation dans le paysage. Au contraire elles vont renforcer un motif existant, ayant déjà une place dans l'ensemble. Toutefois, ce lien à l'existant ne peut pas se faire au détriment de certains sites d'enjeux forts, notamment la Vallée de la Somme, le Cimetière de Bourdon.

C'est dans cette recherche d'équilibre, parfois antithétique, que s'est concentré le choix de la variante d'implantation

Cette étude a donc permis d'identifier les impacts du projet. Afin de les limiter, des mesures d'évitement et de réduction sont mises en place. Des mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi sont également prévues afin de s'assurer de la bonne intégration du parc éolien.



L'étude du milieu physique met en avant que le projet n'aura pas d'impact sur l'ensemble des thématiques étudiées à l'exception d'un risque pour les eaux souterraines par principe de précaution qui sera réduit avec la mise en place de mesures.

L'étude acoustique met en avant que le projet respecte la réglementation française sur les bruits de voisinage.

Également, il est important de souligner que, outre les bénéfices environnementaux liés au développement d'une énergie exempte d'émission polluante, ce projet, conçu dans une démarche de développement durable mais aussi d'aménagement des territoires, aura également un impact positif sur le contexte humain. Il contribuera au développement économique des deux communes d'accueil du projet, mais également et plus largement de l'intercommunalité qu'elles intègrent, du département de la Somme et de la région Hauts de France.

11. TABLE DES ILLUSTRATIONS



11.1. LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Durées approximatives et phases de travaux de construction d'un parc éolien 10

Figure 2 : Raccordement électrique d'un parc éolien (PdL – Poste de livraison | PS – Poste source) 10

Figure 3 : Démarche « Eviter – Réduire – Compenser » (ERC).....12

Figure 4 : Puissances éoliennes installées en région en MW (source : Panorama SER de l'électricité renouvelables au 31 décembre 2023) 14

Figure 5:Puissance en service exploités en direct et pour compte de tiers (source : Observatoire de l'Eolien, 2021).....15

Figure 6: Point de vue n°25 (Source : Etude paysagère, Ater-Environnement, 2024) 23

Figure 7: Point de vue n°32 (Source : Etude paysagère Ater-Environnement, 2026) 24

Figure 8: Point de vue n°38 (Source : Etude paysagère Ater-Environnement, 2026) 25

Figure 9: Point de vue n°40 (Source : Etude paysagère Ater-Environnement, 2026) 26

Figure 10 : Schémas simplifiés d'un aérogénérateur (source : ATER Environnement, d'après Guide de l'INERIS, mai 2012).....27

Figure 11 : Exemple de poste de livraison (source : Ater-Environnement, 2024) 28

Figure 12: Photosimulation 4 : Honoy-le-Bourg-D211, état initial-Vue panoramique 120° (source : Energie Team, 2026) 40

Figure 13 : Photosimulation n°4 – Honoy-le-Bourg-D211– Impact très faible (source : Energie Team, 2026).....40

Figure 14: Photosimulation 15 Tailly-D901, état initial-Vue panoramique 120° (source : Energie Team, 2026) 41

Figure 15 : Photosimulation n°15 – Tailly-D901-Impact faible (source : Energie Team, 2026) 41

Figure 16:Photosimulation 25 : Flixecourt-D57, Vallée de la Somme, état initial -Vue panoramique 120° (source : Energie Team, 2026) 42

Figure 17: Photosimulation 25 : Flixecourt-D57, Vallée de la Somme, impact modéré (source : Energie Team, 2026).....42

11.2. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Historique et concertation du projet du Blanc Plateau (source : ENERGIETEAM, 2026) 16

Tableau 2 : Commentaires sur la variante 1 19

Tableau 3 : Commentaires sur la variante 2 20

Tableau 4 : Caractéristiques techniques du modèle d'éolienne retenu pour le projet (source : ENERGIETEAM, 2026) 27

Tableau 5 : Mesures d'évitement pour le milieu physique 30

Tableau 6 : Mesures de réduction pour le milieu physique 31

Tableau 7 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu physique du projet du Blanc Plateau 32

Tableau 8 : Mesures d'évitement pour le milieu paysager.....35

Tableau 9 : Mesures de réduction pour le milieu paysager.....36

Tableau 10 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu paysager du projet du Blanc Plateau.....44

Tableau 11 : Mesures d'évitement pour le milieu naturel.....46

Tableau 12 : Mesures de réduction pour le milieu naturel.....47

Tableau 13 : Mesures de suivi pour le milieu naturel.....48

Tableau 14 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu écologique du projet du Blanc Plateau 51

Tableau 15 : Mesures d'évitement pour le milieu humain 54

Tableau 16 : Mesures de réduction appliquées au milieu humain 55

Tableau 17 : Mesures de compensation pour le milieu humain 56

Tableau 18 : Synthèse des enjeux et impacts sur le milieu humain du projet du Blanc Plateau 58

Tableau 19: Synthèse des impacts cumulés du projet du Blanc Plateau 60

Tableau 20 : Evolution de l'environnement avec et en l'absence de mise en œuvre du projet du Blanc Plateau (sources : ATER Environnement, EQS, 2024) 63

11.3. LISTE DES CARTES

Carte 1 : Communes concernées par la consultation du résumé non technique du projet du Blanc Plateau préalablement au dépôt de l'Autorisation Environnementale.....4

Carte 2 : Localisation du projet 7

Carte 3: Aires d'étude utilisées pour les milieux physique, paysager et humain.....17

Carte 4 : Aires d'étude écologiques (source : Ater-Environnement, 2024).....18

Carte 5 : Variante 1 (source : ENERGIETEAM, 2026) 19

Carte 6 : Variante 2 (source : ENERGIETEAM, 2026) 20

Carte 7 : Variante 3 (retenue) (source : ENERGIETEAM, 2026) 21

Carte 8 : Carte des unités paysagères (source : Ater-Environnement, 2024) 34

Carte 9: Emplacement des haies de fond de jardins, ATER Environnement©, 2026.....36

Carte 10 : Points de vue de l’aire d’étude éloignée du projet du Blanc Plateau (source : Ater-Environnement, 2026).....37

Carte 11: Points de vue de l’aire d’étude rapprochée du projet du Blanc Plateau (source : Ater-Environnement, 2026).....38

Carte 12: Points de vue de l’aire d’étude immédiate du projet du Blanc Plateau (source : Ater-Environnement, 2026).....39

Carte 13 : Impacts sur l’avifaune locale (source : PLANETE VERTE, 2026) 49